VR-sur-ES-semOIS-SE

n°71

DÉCEMBRE 2025

BULLETIN COMMUNAL



POINT DE VUE DU JAMBON : UN PANORAMA QUI EN MET PLEIN LES YEUX ! Retour sur son inauguration

Pages 28 à 30

Photo: Valentin Hauptmann

MARCHÉ DE NOËL & FÊTE DU LIVRE

Un succès confirmé.

Pages 22 à 23

EXPOSITION PHOTO

Les quatre éléments
Photographies à découvrir.

Page 48

PRÉSERVONS NOTRE PATOIS

Si vous vlè aprinre ou paurler lu patois.

Page 53

EDITEUR RESPONSABLE – ARNAUD ALLARD – BOURGMESTRE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

PUBLICITÉS

SOMMAIRE

CITOYENNETÉ 5

Editorial *5*

Conseils *6*

Articles *12*

DANS LE RÉTRO 21

VIE SOCIALE 33

CULTURE & PATRIMOINE 48

AGENDA 54

DIVERTISSEMENTS 58

COMMUNIQUÉ

Les pages du bulletin communal sont ouvertes à toutes et tous ; vous pouvez donc, via le bulletin communal, apporter votre témoignage ou faire connaître votre manifestation.

Néanmoins, nous refusons systématiquement tout article anonyme ou sujet à polémique. Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions.

INSERTION D'UN ARTICLE PUBLICITAIRE

Votre article rédactionnel concernant la parution du mois de mars 2026 est à envoyer pour le 19 février 2026 au plus tard.

Les articles qui nous parviendront après cette date ne seront pas publiés.

Contact :

- **Mail : bulletincommunal@vresse-sur-semois.be**

ATTENTION : Nous nous chargerons de la mise en page de votre article afin de respecter la charte graphique du bulletin communal.

Administration Communale
rue Albert Raty 112
5550 VRESSE-SUR-SEMOIS
Tél. : 061/50.03.06
Mail : administration@vresse-sur-semois.be

Nous vous informons de la modification des horaires d'ouverture du Service « Accueil – État-civil – Population » de l'Administration communale depuis le 4 novembre 2024.

L'équipe du service au complet est ravie de vous accueillir :

- de 8h00 à 12h00 : tous les jours
- et de 13h00 à 16h00 : les Mardis, Mercredis et Jeudis (permanence spécifique pour les dossiers « Etrangers »)

Les permanences organisées les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h sont toujours d'application.

Toutes les informations se trouvent sur notre site Internet : www.vresse-sur-semois.be

PUBLICITÉS



ÉDITORIAL

du Bourgmestre

Rêver grand, rester Vrai(sse).

Il y a peu, une conseillère communale – qui se reconnaîtra – me faisait remarquer que ce qui caractérisait notre équipe, c'est notre capacité à voir grand.

Cette remarque m'a interpellé : pourquoi, en Belgique, avons-nous parfois tant de mal à assumer la grandeur ?

Ce constat n'est pas nouveau. Notre histoire – rapide, industrielle, parfois douloureuse – n'a pas permis de forger un récit national fort. Aujourd'hui encore, la Belgique doute, se fragmente, hésite à se raconter.

Mais à Vresse-sur-Semois, nous montrons chaque jour qu'un autre chemin est possible.

Nous l'avons prouvé récemment avec l'inauguration du Point de Vue du Jambon, devenu en quelques semaines un des lieux les plus prisés de l'Ardenne. Une soirée préparée minutieusement avec une équipe de bénévoles plus motivés que jamais qui a rassemblé plus de 1500 personnes. Du jamais vu pour ce type d'évènement.

Dernièrement encore, j'ai pu constater un engouement toujours grandissant autour du Marché de Noël ou de la Fête du Livre. Le cru 2025 aura fait l'unanimité, rassemblant habitants et visiteurs dans une atmosphère comme on en a le secret.

C'est d'ailleurs moins discrètement que notre commune a été classée à la 22ème place parmi les « joyaux cachés » de l'Europe.

Alors, si la Belgique doute parfois de sa grandeur, ici, nous avons décidé de la faire exister – ensemble, avec ambition, authenticité et simplicité.

Il ne faut évidemment jamais se reposer sur ses lauriers. Innover, rassembler mais aussi transmettre.

Dans un autre registre, le tout premier Conseil communal des enfants s'est mis en place. Une manière originale de préparer le futur en sensibilisant déjà les plus jeunes aux défis de demain.

Enfin, cette ambition ne doit pas s'accomplir au détriment des finances communales et encore moins des Vressoises et des Vressois. Avec une fiscalité qui ferait pâlir certaines villes, nous nous efforçons de protéger le pouvoir d'achat de nos travailleurs tout en veillant à maintenir les services proposés à nos ainés.

Bref, une commune qui avance, qui se transforme et qui continue d'écrire son propre récit.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année.



Arnaud ALLARD
Votre Bourgmestre

CONSEILS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 AOÛT 2025

Présents : Mmes et MM.
Arnaud ALLARD, **Bourgmestre, Président**
Romane DOUNY, Isabelle MAROIT, Yves-Marie THERET, **Echevin(e)s,** Véronique LIEGEOIS-SOENEN**, Présidente du CPAS;**

Conseillers(ères) communaux(ales) :
André ROBINET, Eloïse BODET, Elie CRUL, Christiane NICOLAS, Sébastien MAEBE.

Sylvain BOSSART, **directeur général**

Le Conseil,

La séance est ouverte à 19h00.

A. SÉANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 juin 2025

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

DIRECTION GENERALE

2. INFORMATION - COMMUNICATION EST INFORME :

Article 1er :

§1er. Des arrêtés du ministre des Pouvoirs locaux :

- Du 22 juillet 2025 réformant les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2025 de la commune de Vresse-sur-Semois votées en séance du Conseil communal en date du 28 mai 2025 ;
- Du 10 juillet 2025 approuvant la délibération du Conseil communal de Vresse-sur-Semois du 28 mai 2025 relative à la prise de participation à l'ASBL Namur 2030.
- De l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux du 7 juillet 2025 indiquant que le règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et le règlement-redevance pour les prestations proposées au sein de l'espace public numérique sont approuvés.
- De l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux du 11 juillet 2025 indiquant que le règlement-redevance pour les excursions et voyages scolaires et le règlement-redevance sur la fixation du prix de l'eau – année 2026 sont approuvés.
- De l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux du 24 juillet 2025 approuvant les comptes pour l'exercice 2024 de la commune de Vresse-sur-Semois votées en séance du Conseil communal en date du 28 mai 2025.

§2. De la Décision du Collège communal du 13 août 2025 d'adhérer au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons III.

SECURITE/MANIFESTATIONS

3. SECURITE - ANIMAL DISASTER TEAM - PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE COLLABORATION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la convention de collaboration entre la Commune de Vresse-sur-Semois et Animal Disaster Team comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 2 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de la signature de la convention de collaboration.

DIRECTION GENERALE

Mme Isabelle MAROIT quitte la séance avant la discussion du point.

4. DIRECTION GENERALE – SUBVENTIONS – OCTROI D'UN SUBSIDE AU CONSEIL CULTUREL

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De revoir la Décision du Conseil communal n°9 du 11 décembre 2024 de la manière suivante :

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- · Au Receveur régional ;
- · Au Service Finances.

			SUBSIDE OCTROYE (2025)								
N°	ENTITE	SUBSIDE OCTROYE (2023)	Type de subside	But en vue duquel la subvention est octroyée	Justifications exigées	Le cas échéant, les délais dans lesquels les justifications doivent être produites	Modalités de liquidation	Article budgétaire	Montant du subside octroyé ou valorisé (en nature)	Précisions	Catégorie de subvention
ASSOCIATIONS CULTURELLES											
1	Conseil culturel	2.000 € en numéraire + Réalisation à titre gracieux de travaux + Prise en charge de l'électricité + Prêt et transport matériel + Mise à disposition gratuite de l'espace Cognaut	Les deux	Fête de la Musique	Factures groupes musicaux ou autres	Dans l'année en cours	Sur compte bancaire	569/33207-02	5.200 €	2.000 € en numéraire + 3.200 € en nature	valeur comprise entre 2.500 euros et 25.000 euros
2	Conseil culturel	1.250 € en numéraire + Mise à disposition salles des fêtes	Les deux	Animations culturelles	Factures groupes musicaux ou autres	Dans l'année en cours	Sur compte bancaire	569/33201-02	1.750 €	1.250 € en numéraire + 500 € en nature	valeur inférieure à 2.500 euros
3	Conseil culturel	Néant	Numéraire	Marché de noël	Factures ou notes de magasins prouvant la bonne utilisation du subside	Dans l'année en cours	Sur compte bancaire	569/512-51 (n° de projet 20250038)	6.000 €		valeur comprise entre 2.500 euros et 25.000 euros

FINANCE

Mme Isabelle MAROIT entre en séance avant la discussion du point.

5. FINANCES - GESTION DES CAISSES - DECISION D'OCTROI DE PROVISIONS DE TRESORERIE - PCS - REPAIR CAFE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : Du principe de l'octroi de provisions de trésorerie comme suit : mise à disposition de la somme de 250,00€ aux membres du Repair Café, sous la responsabilité de Madame Anaïs LAMBOT, pour assurer le bon déroulement de leurs activités (achat de vivres, achat de matériel, etc.).

Article 2 : D'imposer la vérification régulière de cette caisse par la chargée de projets PCS, Madame Anaïs LAMBOT, nommément désignée à l'Article 1.

Article 3 : D'imposer la clôture une fois par mois de cette caisse et la remise des recettes et des documents attestant de celles-ci à la Directrice financière.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame Caroline ALAIME - Receveuse régionale ainsi qu'au personnel des services "Plan de Cohésion Sociale" et "Finances".

6. FINANCES - GESTION DES CAISSES - DECISION D'OCTROI DE PROVISIONS DE TRESORERIE - PCS - BIBLIOTHEQUE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : Du principe de l'octroi de provisions de trésorerie comme suit : mise à disposition de la somme de 250,00€ aux membres de la bibliothèque, sous la responsabilité de Madame Anaïs LAMBOT, pour assurer le bon déroulement de leurs activités (achat de livres, achat de matériel, etc.).

Article 2 : D'imposer la vérification régulière de cette caisse par la chargée de projets PCS, Madame Anaïs LAMBOT, nommément désignée à l'Article 1.

Article 3 : D'imposer la clôture une fois par mois de cette caisse et la remise des recettes et des documents attestant de celles-ci à la Directrice financière.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame Caroline ALAIME - Receveuse régionale ainsi qu'au personnel des services "Plan de Cohésion Sociale" et "Finances".

7. FINANCES - GESTION DES CAISSES - DECISION D'OCTROI DE PROVISIONS DE TRESORERIE - PCS - CCCA

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le principe de l'octroi de provisions de trésorerie comme suit : mise à disposition de la somme de 500,00€ aux membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés, sous la responsabilité de Madame Anaïs LAMBOT, pour assurer le bon déroulement de leurs activités (achat d'un goûter ou de fournitures, éventuelle rémunération d'un prestataire, réception des inscriptions, etc.).

Article 2 : D'imposer la vérification régulière de cette caisse par la chargée de projets PCS, Madame Anaïs LAMBOT, nommément désignée à l'Article 1.

Article 3 : D'imposer la clôture une fois par mois de cette caisse et la remise des recettes et des documents attestant de celles-ci à la Directrice financière.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame Caroline ALAIME - Receveuse régionale ainsi qu'au personnel des services "Plan de Cohésion Sociale" et "Finances".

8. TAXES - RÈGLEMENT-REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS AMBULANTS DÛMENT AUTORISÉS À S'INSTALLER SUR LE MARCHE DU TERROIR – DES L'ENTREE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2031 INCLUS - APPROBATION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er – PERIODE D'APPLICATION :

Il est établi, dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2031 inclus, une redevance communale sur l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants dûment autorisés à s'installer pour le marché du terroir.

Article 2 – CATEGORIES DES REDEVABLES :

La redevance est due par toute personne physique ou morale qui demande un emplacement permanent ou un emplacement attribué au jour le jour.

Article 3 – MONTANT DE LA REDEVANCE :

La redevance est fixée comme suit :

Situation	Montant
Emplacement attribué au jour le jour (que la surface occupée soit couverte ou non) et dont la surface occupée est de minimum 2,5 mètres carrés.	1,00 €/mètre carré/par jour d'occupation
Emplacement attribué par abonnement (que la surface occupée soit couverte ou non) et dont la surface occupée est de minimum 2,5 mètres carrés.	1,00 €/mètre carré/par jour d'occupation
Mise à disposition d'une table (dans la mesure des stocks disponibles)	5,00€/table/par jour d'occupation
Mise à disposition d'un frigo (dans la mesure des stocks disponibles)	5,00€/frigo/par jour d'occupation

Article 4 – REDUCTIONS ET EXCEPTIONS :

§1er. La gratuité est accordée d'office pour le dernier marché de l'année aux redevables ayant pris un abonnement.

§2. Les véhicules chargés de marchandises ne sont soumis au droit d'emplacement que si les marchandises sont mises en vente sur le véhicule même. Les charrettes, camions ou voitures qui ont servi à transporter les marchandises et qui restent stationnés près des échoppes ou près du propriétaire, sur le marché, ne sont pas soumis à la redevance, non plus que les paniers vides, les cuves ou bacs qui ont servi à l'emballage des marchandises et qui restent stationnés sur le marché avec l'autorisation de l'administration communale.

Article 5 – PERCEPTION DE LA REDEVANCE :

La redevance est payable :

- au comptant contre la délivrance d'une preuve de paiement pour les emplacements attribués au jour le jour. Cette preuve de paiement sera présentée à toute réquisition des contrôleurs;
- après envoi d'une facture sur laquelle est indiquée le délai de paiement pour les emplacements attribués par abonnement.

Article 6 – PROCEDURE DE RECOUVREMENT :

§1er. A défaut de paiement suivant le prescrit de l'article 5, conformément à l'article L1124-40 §1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 10 EUR. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel.

§2. En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le recouvrement s'effectuera devant les juridictions civiles compétentes.

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal. Celui-ci ne produira d'intérêt de retard qu'à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 7 – RECLAMATION ADMINISTRATIVE :

§1er. A peine de nullité, les réclamations formulées à l'encontre de la présente redevance doivent être dûment motivées et introduites par écrit auprès du Collège communal dans le délai de 30 jours calendrier. Le point de départ de ce délai est le troisième jour ouvrable après la date d'envoi de la facture ou du paiement au comptant. Le Collège communal en accuse réception dans les 15 jours calendrier de sa réception.

§2. La décision du Collège communal est notifiée par recommandé au redevable dans les 3 mois de la réception de la réclamation.

Article 8 – DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 9 – EXERCICE DE LA TUTELLE :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 10 – PUBLICATION :

Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 11 – ENTREE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 12 - ABROGATION :

Toute Décision du Conseil communal antérieure et concernant le même sujet est abrogée.

CONTENTIEUX FISCAL

9. TAXES – REGLEMENT-REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE PLACEMENT DE LOGES FORAINES, LOGES MOBILES ET LOGES SERVANT AU LOGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE AINSI QUE LES FRAIS ANNEXES (EAU, ELECTRICITE, NETTOYAGE ET IMMONDICES) LIES A CETTE OCCUPATION – DES L'ENTREE EN VIGUEUR ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2031 INCLUS - APPROBATION

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er – PERIODE D'APPLICATION :

Il est établi, dès l'entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2031 inclus, une redevance communale pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines, loges mobiles et loges servant au logement sur la voie publique ainsi que sur les frais annexes (eau, électricité, nettoyage et immondices) liés à cette occupation ;

Article 2 – CATEGORIES DES REDEVABLES :

La redevance est due par toute personne physique ou morale qui occupe le domaine public.

Article 3 – MONTANT DE LA REDEVANCE :

§1er. La redevance est fixée comme suit :

Situation	Montant
Redevance/mètre carré/jour/ loge	1,50€

§2. Le montant précité intègre :

- Le coût du raccordement et des frais de consommation d'électricité ;
- Le coût du raccordement et des frais de consommation d'eau alimentaire ;
- Le coût du service relevant du nettoiement et de la collecte des immondices.

Article 4 – PERCEPTION DE LA REDEVANCE :

Au choix du redevable, la redevance est payable au comptant contre la délivrance d'une preuve de paiement ou après envoi d'une facture sur laquelle est indiquée le délai de paiement.

Article 5 – PROCEDURE DE RECOUVREMENT :

§1er. A défaut de paiement, conformément à l'article L1124-40 §1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 10 EUR. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel.

§2. En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le recouvrement s'effectuera devant les juridictions civiles compétentes.

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal. Celui-ci ne produira d'intérêt de retard qu'à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 6 – RECLAMATION ADMINISTRATIVE :

§1er. A peine de nullité, les réclamations formulées à l'encontre de la présente redevance doivent être dûment motivées et introduites par écrit auprès du Collège communal dans le délai de 30 jours calendrier. Le point de départ de ce délai est le troisième jour ouvrable après la date d'envoi de la facture ou du paiement au comptant. Le Collège communal en accuse réception dans les 15 jours calendrier de sa réception.

§2. La décision du Collège communal est notifiée par recommandé au redevable dans les 3 mois de la réception de la réclamation.

Article 7 – DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois.

Article 8 – EXERCICE DE LA TUTELLE :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 9 – PUBLICATION :

Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 10 – ENTREE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 11 - ABROGATION :

Toute Décision du Conseil communal antérieure et concernant le même sujet est abrogée.

10. TAXES - REGLEMENT-REDEVANCE POUR L'INTERVENTION D'UN GÉOMÈTRE EXPERT COMMISSIONNÉ PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE EN CAS D'IMPLANTATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS – DES L'ENTREE EN VIGUEUR ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2031 INCLUS - APPROBATION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er – PERIODE D'APPLICATION :

Il est établi, dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2031 inclus, une redevance communale pour l'intervention d'un géomètre expert commissionné par l'Administration communale en cas d'implantation de

nouvelles constructions.

Article 2 – CATEGORIES DES REDEVABLES :

La redevance est due par la personne ayant introduit une demande d'octroi d'un permis d'urbanisme nécessitant la vérification de l'implantation de la ou les future(s) construction(s).

Article 3 – MONTANT DE LA REDEVANCE :

La redevance est fixée comme suit :

Situation	Montant
Mission de vérification de l'implantation par le géomètre chargé de la mission	Coût des honoraires réclamés à la Commune de Vresse-sur-Semois

Article 4 – PERCEPTION DE LA REDEVANCE :

La redevance est payable après envoi d'une facture sur laquelle est indiquée le délai de paiement et préalablement à la délivrance de la décision d'octroi ou non du permis d'urbanisme.

Article 5 – PROCEDURE DE RECOUVREMENT :

§1er. A défaut de paiement à l'échéance, conformément à l'article L1124-40 §1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 10 EUR. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel.

§2. En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le recouvrement s'effectuera devant les juridictions civiles compétentes.

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal. Celui-ci ne produira d'intérêt de retard qu'à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 6 – RECLAMATION ADMINISTRATIVE :

§1er. A peine de nullité, les réclamations formulées à l'encontre de la présente redevance doivent être dûment motivées et introduites par écrit auprès du Collège communal dans le délai de 30 jours calendrier. Le point de départ de ce délai est le troisième jour ouvrable après la date d'envoi de la facture. Le Collège communal en accuse réception dans les 15 jours calendrier de sa réception.

§2. La décision du Collège communal est notifiée par recommandé au redevable dans les 3 mois de la réception de la réclamation.

Article 7 – DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 8 – EXERCICE DE LA TUTELLE :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 9 – PUBLICATION :

Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 10 – ENTREE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles

L1133-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 11 - ABROGATION :

Toute Décision du Conseil communal antérieure et concernant le même sujet est abrogée.

ENTITES CONSOLIDEES (FABRIQUES D'EGLISES – CPAS - ...)

11. FABRIQUE D'ÉGLISE - COMPTE 2024 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE ORCHIMONT

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : §1er. D'approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « ORCHIMONT », pour l'exercice 2024, voté en séance du Conseil de fabrique du 17/07/2025.

§2. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	4.260,51€
- dont intervention communale ordinaire de secours	4.188,85€
Recettes extraordinaires totales	6.433,93€
- dont intervention communale extraordinaire de secours	0,00€
- dont boni comptable exercice précédent	4.441,30€
Dépenses ordinaires chapitre I	2.176,98€
Dépenses ordinaires chapitre II	1.528,90€
Dépenses extraordinaires chapitre II	0,00€
- dont mali comptable exercice précédent	0,00€
Recettes totales	10.694,44€
Dépenses totales	3.705,88€
Résultat comptable	6.988,56€

Article 2 : De transmettre la présente délibération :
- à la fabrique d'église de « ORCHIMONT » ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

12. FABRIQUE D'ÉGLISE - COMPTE 2024 – FABRIQUE D'ÉGLISE DE NAFRAITURE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : §1er. D'approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église de « NAFRAITURE », pour l'exercice 2024, voté en séance du Conseil de fabrique du 16/07/2025.

§2. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	21.524,85€
- dont intervention communale ordinaire de secours	20.401,02€
Recettes extraordinaires totales	27.874,38€
- dont intervention communale extraordinaire de secours	0,00€
- dont boni comptable exercice précédent	7.112,78€
Dépenses ordinaires chapitre I	4.205,63€
Dépenses ordinaires chapitre II	8.418,42€
Dépenses extraordinaires chapitre II	20.652,61€
- dont mali comptable exercice précédent	0,00€
Recettes totales	49.399,23€
Dépenses totales	33.276,66€
Résultat comptable	16.122,57€

Article 2 : De transmettre la présente délibération :
- à la fabrique d'église de « NAFRAITURE » ;
- au Receveur régional ;
- au Service Finances.

...

TRAVAUX / EAU / FORÊT

14. MARCHES PUBLICS - RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU DU VILLAGE DE BAGIMONT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° CSC2025-151/1011 (CV-24.001bis) et le montant estimé du marché "Renouvellement de la conduite de distribution d'eau du village de Bagimont ", par l'auteur de projet, Province de Namur, Service Technique du Territoire et de la Transition - ST³P - Pôle projets et infrastructures, Rue Henri Blès, 190 c à 5000 Namur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à :
- Tranche ferme : 396.143,97€ HTVA ;
- Tranche conditionnelle : 24.767,55€ HTVA.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 874/732-52 (n° de projet 20240029)

15. MARCHES PUBLICS - ADDUCTION CUVE I VERS CHATEAU D'EAU - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° CSC2025-150/1010 et le montant estimé du marché "Adduction Cuve I vers Château d'eau", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 177.581,00 € TVAC (0% TVA).

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 874/732-52 (n° de projet 20250040).

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Article 6 : Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

Article 7 : De transmettre la présente délibération au Service Finances.

16. INTERREG VI - PROJET ARDENNE ITINERANCE MOBILITE INFRASTRUCTURE (AITIMI) - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTIO

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver l'avenant à la convention entre opérateurs comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 2 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer le présent avenant.

Article 3 : De transmettre la présente délibération au BEP.

17. INTERREG VI - PROJET ARDENNE ITINERANCE MOBILITE INFRASTRUCTURE (AITIMI) - APPROBATION DE LA CONVENTION

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la convention entre opérateurs comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 2 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer le présent avenant.

Article 3 : D'effectuer le paiement de 6.600 € au profit du BEP sur le compte prévu à cet effet sous réserve de l'approbation de la prochaine modification budgétaire

Article 4 : De transmettre la présente délibération au BEP.

18. FORET - VENTE AUTOMNE 2025 - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le catalogue et le cahier des charges pour la vente Automne 2025 selon les modalités suivantes :
- Lieu : "La Glycine", rue Albert Raty à 5550 Vresse-sur-Semois;
- Date et heure de début : mercredi 17 septembre à 16h30 (idem

2024) ;
- Vente par soumission uniquement ;
- Revente le 8/10 à 11h00 (minimum 15 jours légaux après la vente, idem 2024 à 1 jour près) ;

Article 2 : De charger la Direction générale, la Receveuse régionale et le Service Recettes de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : D'informer le D.N.F. de la présente décision.

URBANISME ET PATRIMOINE

19. ENERGIE - BEP - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCESSION POUR DÉPLOIEMENT DE BORNES ÉLECTRIQUES DU PLAN WALLON

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De répondre favorablement à la demande du BEP de participer au plan déploiement d'un réseau wallon de bornes de recharge pour véhicules électriques initié par les Agences de développement territorial (ADT).

Article 2 : De marquer son accord définitif sur la mise à disposition gratuite et pour une durée de douze ans, à dater de l'attribution de la concession par le BEP au concessionnaire, des emplacements de parking suivants :
- Vresse_396 - rue Sainte Agathe 80 à Laforêt ;
- Vresse_397 - rue de Liboichant 54 (hauteur passerelle) à Chairière ;
- Vresse_32 - rue de Monts les Champs (parking face cabine) à Bohan ;
- Vresse_31 - rue d'En Bas (parking face 5) à Membre ;
- Vresse_30 - rue de Petit Fays (derrière office du tourisme) à Vresse.

Article 3 : §1er. De marquer son accord de principe sur l'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public communal par l'opérateur qui sera désigné avant le 31 décembre 2025 par les Agences de développement territorial selon les modalités définies dans le projet de décision d'autorisation de voirie annexée à la présente. Une demande en bonne et due forme devra être introduite par le concessionnaire en temps utile afin de formaliser cette autorisation.

§2. De transmettre une proposition de clause consolidée concernant un transfert des installations techniques en fin de concession et demander l'avis du BEP sur ce sujet.

Article 4 : De charger les services du BEP de :
- Lui notifier l'identité du concessionnaire dès que celui-ci sera notifié ;
- Accompagner le concessionnaire dans l'introduction de la demande définitive d'autorisation d'occupation du domaine public communal ;
- Vérifier – en collaboration avec les services communaux – la bonne implémentation des bornes de recharge qui seront installées sur le domaine public communal.

Article 5 : De transmettre la présente délibération :
- Au service travaux ; A l'ADL ; Au BEP.

20. URBANISME - SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) - ACCORD DE PRINCIPE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De donner un accord de principe sur l'élaboration du schéma de développement communal de la Commune de Vresse-sur-Semois.

Article 2 : De charger le Collège communal :
- D'élaborer un cahier des charges pour la désignation d'un Auteur de projet pour l'élaboration du schéma de développement communal ;
- Après consultation, de désigner un auteur de projet agréé en vue de l'élaboration du schéma de développement communal ;
- D'effectuer toutes les inscriptions budgétaires et démarches administratives afin de pourvoir la Commune de Vresse-sur-Semois d'un schéma de développement communal.

Article 3 : De charger la Direction générale, le Service Urbanisme et le Service Marchés publics de l'exécution de la présente décision.

21. PATRIMOINE - APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION HORIZONTALE NON INSTITUTIONNALISEE AVEC LA PROVINCE DE NAMUR EN MATIERE DE GEOMATIQUE ET D'EXPERTISE FONCIERE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver et de signer l'accord de coopération horizontale non institutionnalisée en matière de géomatique et d'expertise foncière entre la Province de Namur et la Commune de Vresse-sur-Semois comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 2 : De prévoir, lors de la prochaine modification budgétaire, les crédits nécessaires à la couverture de la participation financière communale, telle que prévue à l'article 3 de l'accord (2.540 € TTC).

Article 3 : De transmettre la présente décision et ses annexes à la Province de Namur pour validation et mise en œuvre.

22. PATRIMOINE - SECTION ALLE - PARCELLES 757V ET 758BD5 - PROPOSITION DE BORNAGE

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'accepter le nouveau plan de délimitation entre la propriété de Monsieur PIERRET (parcelle 757V) et la propriété communale (parcelle 758D5) suivant la proposition du 9 juillet 2025 de l'expert judiciaire désigné.

Article 2 : Le collège communal est chargé de la signature de ce procès-verbal de bornage pour accord sur la limite séparative entre le domaine communal et la propriété de M. PIERRET.

Article 3 : La présente décision, accompagnée du procès-verbal de bornage seront retranscrits.

Article 4 : De transmettre la présente délibération à :
- A Maître Gautier BEAUJEAN.
- Au Service Patrimoine-Logement ;
- Au Service Technique ;

23. PATRIMOINE - PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - M1.01 – CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE POLYVALENTE A BOHAN" - APPROBATION CONVENTION - FAISABILITE 2025

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la convention - réalisation 2025 adressée par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement en date du 24 juillet 2025 comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 2 : Que la présente convention règle l'octroi à la commune de Vresse-sur-Semois une subvention pour la poursuite du projet FP 1.001 "Création d'une maison polyvalente à Bohan (M-P1) " dont le montage financier est le suivant :

FP n° M-P1 : (Création d'une maison de village polyvalente à Bohan) Catégorie 1	TOTAL	PART ELOPPEMENT RURAL		PART COMMUNALE	
Travaux DR 80 %	850.000,00 €	80%	680.000 €	20%	170.000,00€
Travaux DR 0%	333.195,62 €			100%	307.238,16€
Honoraires	114.678,43€			100%	114.678,43€
TOTAL (TFC)	1.271.916,59 €		680.000 €		591.916,59 €

Article 3 : De mandater le Directeur général, Sylvain BOSSART et le Bourgmestre, Arnaud ALLARD, pour la signature de la convention - faisabilité 2025.

Article 4 : De charger la Direction générale de transmettre au SPW ARNE :

1. la délibération du Conseil communal marquant son accord pour la réalisation des travaux aux conditions reprises à la convention ;

2. la fiche-projet actualisée (telle que présentée à la réunion de coordination) accompagnée d'une estimation du coût des travaux (tous frais compris) ainsi qu'un plan de situation à l'échelle cadastrale localisant clairement le périmètre d'intervention et les travaux. Ces documents seront revêtus de la signature du Bourgmestre, de celle de Monsieur le Directeur général ainsi que du sceau de la commune, pour être annexés à la convention.

24. PATRIMOINE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA MISE EN PLACE DE SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIÈRE LIGNE - ADOPTION DES CONVENTIONS

DECIDE, à l'unimité :

Article 1er : D'approuver la convention de tri-partenariat comme suit :

1. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE :
- Nom de l'institution : Administration communale de Vresse-sur-Semois
- Adresse de l'institution : Rue Albert Raty 112, 5550 Vresse-sur-Semois (local de consultation : local associatif - Rue du Ruisseau 1A)

2. PERSONNE DE CONTACT :
- Nom et prénom : Anaïs LAMBOT
- Adresse mail de la personne de contact : anais.lambot@vresse-

sur-semois.be
- Numéro de téléphone de la personne de contact : 061/21.04.39 – 0474/12.33.76

3. OBJECTIF DU PARTENARIAT ET PUBLIC CIBLE :
- Elargir l'offre de soins en santé mentale de première ligne pour les enfants et adolescents dans la commune de Vresse-sur-Semois
- Public cible : enfants et adolescents (ainsi que leurs accompagnants)

4. INTERVENTION :
- Intervention individuelle
- Intervention de groupe (F1, F2, F3)
- Soutien des professionnels
- Préparation au travail en lieu d'accroche
- Co consultation
- « Clairvision » et partage d'expertise

5. MODALITÉS PRATIQUES DU PARTENARIAT :
- Identification du psychologue : Mme Fiona DEJONCHEERE
- Nombre d'heures dédiées et réseaux : Réseau Santé Kirikou (RSK) : 4 heures
- Disposition spécifique au partenariat : /
- Date de validité du partenariat : du 04/04/2025 au 31/12/2025

Article 2 : D'approuver la convention d'occupation d'un local comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

rticle 3 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer les présentes conventions.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :
- A Mme Fiona DEJONCHEERE ;
- Au Service Patrimoine.

25. PATRIMOINE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA MISE EN PLACE DE SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIÈRE LIGNE - ADOPTION DES CONVENTIONS

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la convention de tri-partenariat comme suit :

1. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE :
- Idem point 24.

2. PERSONNE DE CONTACT :
- Idem point 24.

3. OBJECTIF DU PARTENARIAT ET PUBLIC CIBLE :
- Augmenter l'accessibilité aux soins psychologiques de 1ère ligne à Vresse-sur-Semois
- Dispense de soins psychologiques de première ligne
- Public : adultes de 20 ans et +
- Thérapies de groupe
- Séances de sensibilisation autour de la santé mentale
- Travail en collaboration avec les partenaires de la commune (professionnels de la santé, administration communale, etc.)

4. INTERVENTION :
- Idem point 24.

5. MODALITÉS PRATIQUES DU PARTENARIAT :
- Identification du psychologue : Mme Delphine FRYNS
- Nombre d'heures dédiées et réseaux : Réseau Santé Namur (RSN) : 4 heures
- Disposition spécifique au partenariat : /
- Date de validité du partenariat : du 01/01/2025 au 31/12/2026

Article 2 : D'approuver la convention d'occupation précaire comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 3 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer la présente convention.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :
- À Mme Delphine FRYNS ;
- Au Service Patrimoine.

26. PATRIMOINE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA MISE EN PLACE DE SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIÈRE LIGNE - ADOPTION DES CONVENTIONS

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la convention de tri-partenariat comme suit :

1. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE :
- Idem point 24.

2.PERSONNE DE CONTACT :
- Idem point 24.

3. OBJECTIF DU PARTENARIAT ET PUBLIC CIBLE :
- Augmenter l'accessibilité aux soins psychologiques de 1ère ligne à Vresse-sur-Semois
- Public : adultes de 20 ans et +
- Thérapies de groupe
- Séances de sensibilisation autour de la santé mentale
- Travail en collaboration avec les partenaires de la commune (professionnels de la santé, administration communale, etc.)

4.INTERVENTION :
- Idem point 24.

5. MODALITÉS PRATIQUES DU PARTENARIAT :
- Identification du psychologue : Mme Morgane CORYN
- Nombre d'heures dédiées et réseaux : Réseau Santé Namur (RSN) : 4 heures
- Disposition spécifique au partenariat : /
- Date de validité du partenariat :

Article 2 : D'approuver la convention d'occupation d'un local comme suit :

(...) pour plus d'informations, consulter l'administration communale de Vresse-sur-Semois

Article 3 : De charger le Bourgmestre et le Directeur général de signer la présente convention.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :
- À Mme Morgane CORYN ;
- Au Service Patrimoine.

SECURITE/MANIFESTATIONS

27. SECURITE - UTILISATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES ET LES DEPOTS SAUVAGES

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'autoriser l'utilisation de vidéos de surveillance mobiles susceptibles d'être placées sur tout le territoire et sur le domaine public de la commune de Vresse-sur-Semois selon le besoin et la nécessité.

Article 2 : D'apposer un pictogramme signalant la surveillance des lieux par caméra par le responsable de traitement aux différents points d'entrée du territoire pour les vidéos de surveillance.

Article 3 : §1er. De n'autoriser le visionnage en temps réel que sous le contrôle des services de police et dans le but de permettre aux services compétents d'intervenir immédiatement en cas d'infraction, de dommage, d'incivilités ou d'atteintes à l'ordre public et de guider au mieux ces services dans leur intervention.

§2. De n'autoriser l'enregistrement d'images que dans le but de réunir la preuve d'incivilités ou de faits constitutifs d'infraction ou générateurs de dommages, de rechercher et d'identifier les auteurs des faits, les fauteurs de troubles à l'ordre public, les témoins ou les victimes. Le contrôle de la police n'est pas nécessaire pour l'enregistrement.

Article 4 : De tenir, par le responsable de traitement, un registre reprenant les informations en lien avec le visionnage d'images issues de caméras de surveillance. Celui-ci est mis à disposition de l'autorité de protection des données et des services de police quand ceux-ci le demandent.

Article 5 : De transmettre au SPF Intérieur, à la suite de la présente décision du conseil communal, une déclaration relative à l'installation de vidéos de surveillance et leur utilisation par le responsable de traitement.

Article 6 : De transmettre la présente délibération au service Finances, au service Technique, au Chef de Corps de la Zone de Police Houille-Semois, au Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

DEMANDES DE CONSEILLERS

28. DEMANDES DE CONSEILLERS

PREND ACTE :

Article 1er : Qu'aucune question d'actualité n'a été posée en séance.

La séance est clôturée.

TOUTES LES DÉCISIONS DE CONSEILS
sont consultables sur le site internet
https://www.deliberations.be/vresse-sur-semois/

Citoyenneté

Comité "Bien vivre à Vresse"

Bonjour à tous, la première qualité d'une ASBL ou d'un CSBL n'est pas le montant de sa trésorerie mais le montant qu'elle redistribue pour le bien commun.

C'est pour cela que le comité " Bien vivre à Vresse" a le plaisir de vous annoncer que fidèle à sa politique, il a redistribué pour 2025 la quasi totalité de ses bénéfices pour la collectivité locale.

Grâce à nos sponsors que nous remercierons en début d'année et à nos 3 activités annuelles, rassemblement Vespa, Mazda MX5 et Teckels nous avons financé en 2025 l'achat de

- 6000 œufs en chocolat pour toutes les écoles de la commune.
- 600 kilos de nourriture pour chiens et chats offert au CPAS de Vresse.
- 400 galettes pour le centre pour handicapés adultes Jean Allard de Alle.
- 200 galettes pour la maison de repos la Seigneurie de Membre.
- Restauration par un professionnel du monument du résistant Norbert Sandron dit Jean D'Halma exécuté en 1944 par les allemands aux 2 eaux à Vresse.
- Et la cerise sur le gâteau, l'éclairage du pont Saint-Lambert.

Toutes ces initiatives ont coûté des milliers d'euros pour 2025.

Nous avons cassé notre tirelire mais nous en sommes heureux et fiers.

Les membres du Comité Delosse Claude, Chapaux Michel, Renglet Pascale, Horion David souhaitent à tous les Vressoises et Vressois plein de bonnes choses pour 2026.

PS: Nous recherchons encore des sponsors professionnels et privés.

Coordinateur : Horion David 0471/839880.

Merci...

La Commune de Vresse-sur-Semois tient à remercier chaleureusement le comité « Bien vivre à Vresse » pour son engagement et sa générosité tout au long de l'année 2025.

Grâce à leur investissement, de nombreuses actions concrètes ont été réalisées au bénéfice de nos habitants et de nos institutions :

- 1.200 € pour l'achat de 600 kg de nourriture pour chiens et chats offerts au CPAS,
- 300 € pour 6.000 œufs en chocolat distribués dans nos écoles,
- 350 € pour la restauration du monument Jean d'Halma,
- 800 € pour l'éclairage du Pont Saint-Lambert,
- 200 € pour 600 galettes offertes à la Seigneurie du Moulin à Membre (200) et au Centre Jean Allard à Alle (400).

Au total, ce sont 2.850 € investis pour la commune en 2025, soit davantage encore que l'année précédente, témoignant d'un engagement croissant au service de la collectivité.

La Commune remercie très sincèrement les membres du comité pour leur dévouement, leurs actions concrètes et leur volonté de faire vivre Vresse.

Arnaud Allard

Bourgmestre de Vresse-sur-Semois

MERCI, MERCI, MERCI, ...

J'ai été construit en 1774, je me fais vieux mais malgré les années les pieds dans l'eau et mon arthrose, je suis toujours debout et aussi beau.

Je ne suis pas aussi connu que le pont de Brooklyn ou celui de la rivière Kwai mais je trouve que je ne méritais pas de rester dans l'obscurité depuis 15 bonnes années.

Pourtant, j'ai apporté à Vresse énormément, j'ai attiré des centaines d'artistes peintres, photographes...

Des milliers de personnes de toutes nationalités, touristes et autochtones m'ont franchi pour découvrir notre belle forêt et pour aller voir mon frère éphémère le pont de claies.

On m'a utilisé comme emblème dans les guides touristiques, on m'a utilisé pour faire connaître Vresse via la télévision et la presse....

Encore Merci à ceux qui m'ont redonné l'éclat que je méritais une fois la nuit venue.

Signé: "Le pont Saint-Lambert"

...ET ENCORE MERCI

La Seigneurie du Moulin remercie chaleureusement le comité « Bien vivre à Vresse » pour son engagement et ses actions au bénéfice de nos résidents.

Sébastien ROUARD - Directeur

La Maîtrise du feu – Octobre 2025

Une campagne coordonnée par valbiom

Rallumer son poêle : les bons réflexes pour une chaleur sans compromis

Quand la température chute, rien de plus réconfortant qu'un poêle et sa chaleur enveloppante. Et si quelques gestes pouvaient transformer ce moment de plaisir en confort durable, tout en ménageant votre portefeuille et l'air que vous respirez ?

Préparer son poêle... et son bois !
Avant la première flambée, prenez le temps d'inspecter votre poêle et votre conduit. Un nettoyage en profondeur garantit un tirage optimal et limite les fumées. Le choix du bois est tout aussi essentiel : les bûches sèches et denses, comme le hêtre, le chêne ou le charme, brûlent lentement et libèrent plus de calories, assurant une chaleur stable et une consommation moindre.

Pour être sûr de leur qualité, visez un taux d'humidité maximum de 20 % : quand deux bûches s'entrechoquent, le son doit être creux.

Allumage et gestes au quotidien
La manière d'allumer le feu joue également un rôle clé. Avec la méthode inversée, les grosses bûches se placent en bas, le petit bois et l'allume-feu au sommet. Cette pyramide permet au feu de monter progressivement en température. Le bois brûle mieux et résultat : moins de fumée, un poêle plus propre mais aussi un air plus sain !

Evitez de brûler du papier imprimé, des magazines ou du bois traité, qui peuvent libérer des substances irritantes ou polluantes. Enfin, ne surchargez pas l'appareil : un feu bien dosé diffuse une chaleur agréable et stable, tout au long de la soirée.

En suivant ces quelques gestes, votre poêle devient un véritable allié pour traverser la saison froide dans le confort, tout en maîtrisant vos émissions et votre facture.

Pour aller plus loin et découvrir des tutoriels pratiques, La Maîtrise du Feu met à votre disposition tous ces conseils sur www.lamaitrisedufeu.be.

Une campagne à l'initiative de

Wallonie énergie Guichets

Libramont
Nouvelle adresse :
Grand'Rue 54, B-6800 Libramont
Tel : 061/23.99.40
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous
https://energie.wallonie.be
https://logement.wallonie.be

Permanences décentralisées sur rendez-vous
Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30)
Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4ème jeudi (13h30-16h)
Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)

Le personnel des Guichets Énergie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.

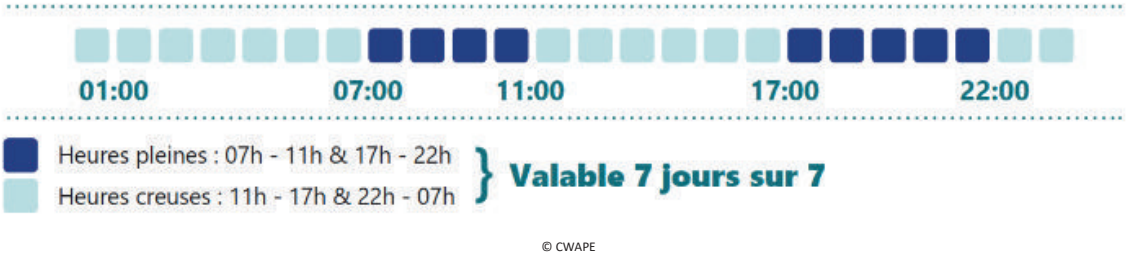
Tarifs d'électricité
Quelques nouveautés à partir du 1er janvier 2026

1. Le bihoraire change d'horaire

Dès 2026, tous les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) en Wallonie adaptent l'horaire de leur tarification bihoraire.

2 modifications majeures :

- L'horaire sera identique chaque jour de la semaine (les weekends suivront le même horaire que celui des autres jours de la semaine et ne seront plus entièrement en heures creuses).
- L'ajout d'une plage horaire « heures creuses » supplémentaire chaque jour, entre 11h et 17h. Cette nouvelle plage d'heures creuses correspond au moment de la journée pendant lequel l'électricité est abondante sur le réseau.



© CWAPE

➔ Points d'attention :

- Des nouvelles habitudes sont à prendre si vous avez le bihoraire : soyez vigilant au moment où vous consommerez votre électricité, particulièrement le weekend puisqu'il ne sera plus entièrement en heures creuses !
- Si vous êtes dans une configuration tarifaire monohoraire, le changement de l'horaire du bihoraire ne vous concerne pas.
- Si vous disposez d'un compteur à roulette (électromécanique), l'horaire du compteur sera adapté automatiquement grâce à une impulsion électrique.
- Si vous disposez d'un compteur communicant sur lequel la fonction communicante est active, l'adaptation se fera à distance. En revanche, si la fonction communicante de votre compteur est désactivée, vous serez contacté individuellement par votre GRD en vue d'adapter le compteur à ce nouvel horaire.

CONCOURS

MON BEAU SAPIN DE NOËL

Noël approche à grands pas, il est temps de se mettre aux décorations !

Comme chaque année, la Commune de Vresse-sur-Semois organise un concours du plus beau sapin de Noël.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Ce jeu concours est libre à toute personne résidant ou ayant une seconde résidence dans la commune;
- La participation à ce concours est entièrement gratuite, cependant une seule participation par foyer est acceptée ;
- Ce jeu concours se déroule **du 19 décembre 2025 au 2 janvier 2026 ;**
- Le sapin de Noël sera obligatoirement naturel ; il sera placé à l'extérieur et sera visible de la rue. Une attention particulière sera accordée à la décoration de la façade dans son entièreté.
- La liste des participants pourra être transmise sur simple demande au numéro repris ci-dessous.
- Les photographies pourront être utilisées dans le cadre du bulletin communal, sur le site internet et à des fins publicitaires publiques ;
- La participation implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Toute contestation au présent règlement sera étudiée par les organisateurs.
- Un classement particulier récompensera les associations qui mettent un point d'honneur à embellir leur village.

Imaginez-vous un Noël sans sapin ? Alors profitez de cette occasion pour faire de votre sapin, **LE PLUS BEAU SAPIN DE NOËL !**

Vous voulez participer à ce jeu concours ? Rien de plus simple, renvoyez le coupon situé au verso de cette page à l'Administration Communale, rue Albert Raty 112 à 5550 VRESSE, avant le 14 décembre 2024. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme SOENEN Véronique au 0472/56.58.56.

Un jury passera afin d'apprécier votre sapin et lui octroyer une note. Les lauréats serontinvités à la remise des prix.

BONNE CHANCE A TOUTES ET A TOUS !

INSCRIPTION AU CONCOURS "MON BEAU SAPIN DE NOËL"

NOM ET PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

ADRESSE EMAIL :

LOCALITE :

ASSOCIATION :

CROIX-ROUGE

DES NOUVELLES DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge couvre les entités de Gedinne, Bièvre et Vresse sur Semois.

Elle est dirigée par un comité de 4 personnes qui gèrent les affaires au quotidien.

17 volontaires sont là pour vous rendre service : Transport de personne, prêt de matériel sanitaire, accueil lors des dons de sang, location de salle, accueil des groupements scouts.

Le transport de personnes vers leurs rendez-vous médicaux occupe une grande place dans notre organisation. Nous disposons de deux véhicules équipés pour vous transporter dans votre fauteuil roulant et nous restons à vos côtés jusqu'au retour. La famille peut bien sûr nous accompagner.

Nous disposons de matériel à louer comme des lits électriques, chaises roulantes, chaises de toilette, béquilles, etc. Nos volontaires vous les livrent, les installent et vous expliquent le fonctionnement.

Tous les trimestres une récolte de sang est organisée dans les trois entités. Nos volontaires sont là pour vous accueillir, vous rassurer au besoin et vous offrir une collation réconfortante en échangeant votre ressenti.

Nous disposons d'une cuisine professionnelle et d'une salle suffisamment grande pour y organiser vos fêtes de famille.

Trois dortoirs nous permettent d'accueillir les groupements de jeunes scouts durant les week-ends et les vacances scolaires.

Toutes ces activités ne sont pas possibles sans l'engagement bénévole de nos volontaires !

C'est pourquoi nous lançons un appel à l'aide pour renforcer nos équipes !

Si vous avez quelques heures de disponible par semaine ou par mois, nous recherchons :

- Des chauffeurs pour conduire nos véhicules Croix-Rouge.
- Des personnes pour: le rangement, l'entretien des locaux, des véhicules, petites réparations du bâtiment, livraison du matériel sanitaire.

Peut-être qu'un jour vous aurez besoin d'un de ces services et … faute de bénévoles, nous ne pourrons vous satisfaire !!

Renseignements : 0478 95 13 77 ou mcr.gedinne@croix-rouge.be



PARC NATUREL

LES PROCHAINES FORMATIONS



1. FRUITS ET SAVOIR-FAIRE DU VERGER

Sur le territoire, de nombreuses nouvelles plantations de vergers nécessitent un entretien et beaucoup d'arbres âgés souffrent d'un manque de soins. Le Parc naturel vous propose dès lors plusieurs activités en la matière pour donner de la vitalité à vos fruitiers.

Les ateliers à destination des citoyens (gratuit)

Formations taille | 04 et 06 mars 2026

Le début d'année est la période idéale pour entretenir votre verger et lui donner un bon coup de pouce en vue de la saison à venir. Des ateliers visant à renforcer vos compétences sur la taille des arbres fruitiers seront ainsi organisés en mars prochain. Ces formations allieront théorie en salle et pratique sur le terrain.

Soins du verger en été | 24 juin 2026

Prendre soin de son verger, c'est d'abord savoir l'observer. Au fil de cet atelier, vous apprendrez à analyser l'état de santé de vos arbres fruitiers : repérer un rejet de greffe, vérifier que tuteur et protection ne les blessent pas, s'assurer que les branches résistent au poids des fruits, etc. Quelques gestes simples à réaliser au moins une fois durant l'été.

Un module dédié aux professionnels

En 2026, le Parc naturel organisera également un nouveau cycle de formations "Élagueur Diversifruits". L'objectif de ces sessions est de former les professionnels des "Parcs et Jardins" à la physiologie particulière de l'arbre fruitier.

Au programme de ce module :

- Vendredi 6 février 2026 | Connaître l'arbre
- Vendredi 13 février 2026 | Former et entretenir l'arbre
- Vendredi 27 février 2026 | Arbres âgés et mal conduits
- Mardi 5 juin 2026 | L'écologie du verger et ses ravageurs

Lors de ces journées, les participants pourront mettre en application leurs apprentissages au sein de vergers de l'Ardenne méridionale, sous la supervision de formateurs chevronnés. Petit plus : à la fin de la formation, les professionnels auront la possibilité d'adhérer au réseau « Élagueur Diversifruits ».

Informations et inscriptions pour les formations verger via marie.weisse@ardenne-meridionale.be.

L'ensemble de ces formations se dérouleront à Paliseul pour la partie en salle et dans des vergers du territoire pour les sessions sur le terrain.

2. AGRICULTURE : COMMENT PRÉPARER LA REPRISE DE MA FERME ?

En trois décennies, la Wallonie a perdu plus de la moitié de ses fermes. Le déclin se poursuit, menaçant paysages, traditions et sécurité alimentaire.

Pour assurer la pérennité des exploitations agricoles et la sérénité des cédants avant leur retraite, le Parc naturel, en collaboration avec plusieurs partenaires du secteur, propose un cycle de cinq ateliers thématiques. Ce module débutera à Paliseul en février 2026 et offrira des formations pratiques sur l'ensemble des paramètres à anticiper pour une transmission réussie.

Le programme abordera notamment :

- une approche méthodologique pour évaluer son exploitation et choisir la période propice à la cession ;
- des outils ciblés pour la recherche et/ou l'accompagnement du ou des futurs repreneurs, qu'ils soient déjà identifiés ou non ;
- une compréhension approfondie des enjeux, tant pour les agriculteurs cédants que pour les candidats à la reprise ;
- une analyse exhaustive sur les incidences juridiques, sociales et fiscales du processus ;
- la mise en place d'un plan d'actions, incluant la connaissance des outils juridiques pertinents pour la transmission du foncier.

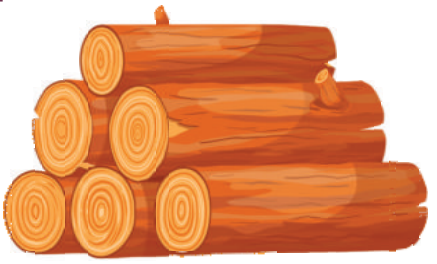
Les sessions se dérouleront **les lundis 16 février, 2, 16 et 30 mars ainsi que le 13 avril 2026**. Celles-ci ont été conçues pour montrer que la transmission d'une exploitation ne se résume pas à un simple projet de vente. Elles permettront aux participants de découvrir et de s'approprier les outils et démarches nécessaires pour prendre des décisions clé face à cet enjeu.

Informations et inscriptions (places limitées) via sylvie.laurant@ardenne-meridionale.be. La formation, au prix de 100€, vous sera entièrement remboursée si vous participez à l'intégralité du module.

Retrouvez tous les évènements du Parc naturel sur www.ardenne-meridionale.be/agenda

Citoyenneté

Affouage 2026



Dates de distribution

Nous vous informons que la distribution des parts d'affouage, par tirage au sort, aura lieu selon l'horaire repris ci-dessous :

LIEU	28/01/2026	29/01/2026
BAGIMONT (chez M. Bourguignon)	16h00	
PUSSEMANGE (Ecole)	16h20	
SUGNY (Salle de l'enclave)	17h00	
CHAIRIERE (Salle des fêtes de Alle)	19h00	
MOUZAIVE (Salle des fêtes de Alle)	19h20	
ALLE (Salle des fêtes de Alle)	19h40	
VRESSE (Maison communale)		16h00
LAFORET (Ecole)		16h20
MEMBRE (Ecole)		16h40
BOHAN (Salle de l'école)		17h00
ORCHIMONT (Salle des fêtes)		18h45
NAFRAITURE (Salle des Magadés)		19h10

La liste des demandeurs en ordre sera affichée par la commune le 15 novembre 2025 et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le maximum est réalisé afin que chaque demandeur puisse disposer de sa part dans son village mais nous sommes confrontés à certaines contraintes.

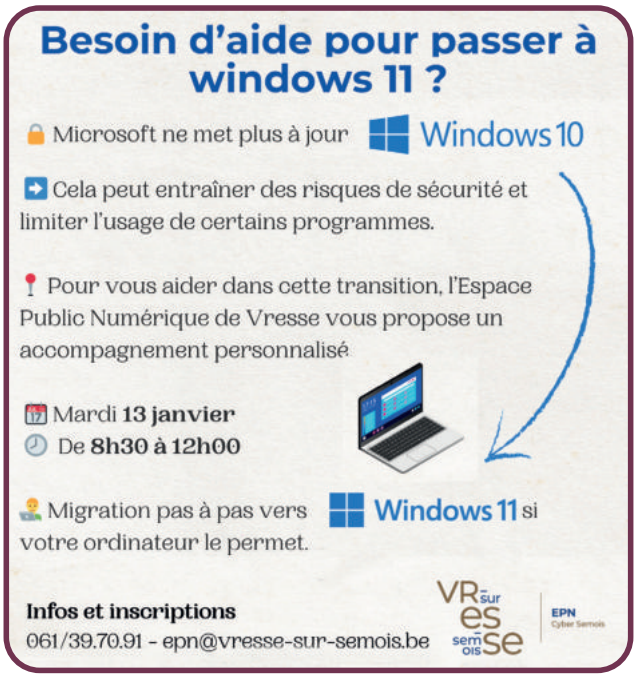
Pour mémoire. l'article 10 du Règlement communal relatif aux parts d'affouage indique que :

« Les personnes **qui ne peuvent participer au tirage au sort** pourront faire prendre leur numéro par un membre de leur ménage OU par un parent ou allié jusqu'au second degré.

Les lots non enlevés le jour de la distribution pourront être enlevés à la maison communale suivant les mêmes modalités **au plus tard le 31 mars de l'année de distribution.**

A défaut, ils redeviendront propriété communale sans possibilité d'obtenir le remboursement de la somme.

Seuls les parents ou alliés au 1er degré sont dispensés de remettre une procuration ».





PRISON

« L'ÉCLAIRCIE » : UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À VRESSE-SUR-SEMOIS,

MODERNE ET DURABLE POUR PRÉPARER « L'APRÈS-DÉTENTION »

La commune de Vresse-sur-Semois accueillera prochainement un établissement pénitentiaire de nouvelle génération, implanté sur le site de l'ancienne base OTAN à Sugny.

Ce projet, d'abord connu sous le nom de « Prison des Quatre Bornes », porte désormais officiellement le nom « L'Éclaircie » depuis la signature du contrat avec le partenaire privé.

Il s'inscrit dans le Masterplan fédéral pour des conditions de détention humaines, avec pour objectif de répondre à la surpopulation carcérale tout en garantissant la dignité et la sécurité de toutes et tous.

Construit dans le cadre d'un partenariat public-privé (DBFM) – Design, Build, Finance, Maintain –, le partenaire privé assurera la conception, la construction et la maintenance de l'établissement pendant une durée de 25 ans.

Caractéristiques principales

- Capacité : 312 places, réparties entre deux niveaux de sécurité (medium et low).
- Type : Maison de peine, réservée aux personnes condamnées.
- Surface : 7,2 hectares, en pleine nature.
- Durabilité : Certification BREEAM Excellent, grâce à des solutions innovantes :
 - o Géothermie
 - o Cogénération au bio-propane
 - o Panneaux photovoltaïques
 - o Récupération des eaux de pluie
 - o Respect des essences locales
 - o Préservation de la biodiversité,...

Calendrier

- Dépôt du permis : printemps 2026
- Travaux : septembre 2027 à septembre 2029 (sous réserve des permis)
- Mise en service : 2029

Impact local

Le projet générera des emplois directs et indirects (agents pénitentiaires, personnel technique, services), tout en limitant les nuisances et en respectant la biodiversité du site.

Objectif

Offrir un cadre sécurisé et humain pour les détenus, améliorer les conditions de travail du personnel et contribuer à la modernisation du système judiciaire belge.

Contact

Des questions sur le fonctionnement du futur établissement (y compris les possibilités d'emplois) ?
Contactez le SPF Justice.

Des questions sur le projet de construction ?
Contactez la Régie des Bâtiments

Agenda

Envie de découvrir le futur établissement et les profils recherchés pour les emplois à venir ?

Rendez-vous à la séance d'information le 18 mars à 19h (Salle de la Glycine, rue Albert Raty 83 à 5550 Vresse-sur-Semois)

Merci de vous inscrire à l'avance pour garantir votre accueil :

- Par téléphone : 061/50.03.06
- Par mail : administration@vresse-sur-semois.be



PUBLICITÉS

RÉSULTATS CONCOURS

HABITATIONS FLEURIES

Le jeudi 04 septembre a eu lieu la remise des prix du "Concours des Façades Fleuries 2025" auquel 17 participants étaient inscrits.

Dans la catégorie « Associations » :

1er Prix : Le home Revivre à Sugny – Le Foyer Porte Ouverte, avec 412,5 points, a reçu un panier garni d'une valeur de 75€

2e Prix : L'asbl "Les Amis du Domaine Marial " de Sugny, avec 374 points, ont reçu des chèques-cadeaux de l'ADL d'une valeur de 60€

3e Prix : Le Centre Jean Allard de Alle, avec 349 points, a reçu un panier garni d'une valeur de 50€.

Dans la catégorie « Commerces » : « Le Barbiche » était le seul participant inscrit et, avec 466,5 points, remporte des chèques-cadeaux pour une valeur de 75 €.

Dans la catégorie « Privés » :

1er Prix : Nicole Feret Du Longbois (Bohan) s'impose avec 481,5 points. Elle repart avec des chèques-cadeaux pour une valeur de 75 €.

2e Prix : Suzanne De Troch (Bohan, 477 points, 60 €).

3e Prix : Myriam Steeman (Vresse, 455 points, 50 €)

À la quatrième place, on retrouve Catherine Pierret (Laforêt, 452,5 points, 40 €).

François Luckx et Arnaud Pira (Sugny, 448 points, 30 €) terminent à la cinquième place.

Les autres participants ont reçu chacun des chèques-cadeaux d'une valeur de 15 €. Il s'agit de Thérèse Roy (Orchimont), le couple Smet – Van Mullem (Bohan), Catherine Henon (Bohan), Nathalie Lecocq (Alle), Véronique Rase (Sugny), Véronique De Wilde (Vresse), Madeleine Waryn (Bohan) et Philippe Verschelden (Bohan).

Rendez-vous est déjà pris pour le Concours des Façades Fleuries 2026 !



COMITÉ DE JUMELAGE

13ÈME ÉDITION DE LA FÊTE AUX VINS D'ALSACE

La 13ème édition de la Fête aux vins d'Alsace à Vresse-sur-Semois a eu lieu les 25 et 26 octobre dans la salle du terroir de Vresse, et a une fois de plus mis à l'honneur les grands crus de la Vallée Noble et la choucroute alsacienne, rassemblant passionnés de vin et de gastronomie.

Cette année, ce sont à peu près 450 visiteurs qui ont franchi les portes du salon pour découvrir les crus de six viticulteurs alsaciens venus spécialement de la Vallée Noble.

La choucroute, plat emblématique de l'Alsace était également au rendez-vous avec plus de 300 repas proposés par l'équipe de la Boucherie Bieth de Soultzmatt-Windzfelden servis sur place ou à emporter. L'ambiance conviviale était assurée par Pascal Fortuné qui a animé la journée en musique. Un évènement chaleureux qui rappelle chaque année les saveurs de la culture alsacienne, au cœur de Vresse.

Conseil Culturel de Vresse

UN TRIMESTRE BIEN ANIMÉ !

C'est ce 28 septembre que la salle des fêtes de Alle a accueilli le désormais traditionnel spectacle familial offert par le centre Fedasil de Sugny.

La Cie En Chantier(S) nous a présenté « Truelle destin, une sueur d'espoir. »

Sur son chantier, Victor, costaud bourru, découvre Ciccio, freluquet émigré clandestin, sous une bâche. Deux solitudes, que même la langue sépare. Deux clowns qui s'apprivoisent à l'ombre d'un échafaudage. Une histoire drôle et belle comme le sont les rencontres improbables : c'est la rencontre d'un Robinson qui attendait son Vendredi pour finir la semaine… et pour souffler un peu.

C'est également l'histoire personnelle du créateur du spectacle, **Olivier Luppens** qui s'est inspiré des anecdotes glanées par son grand-père carreleur, faisant du Belge et du Portugais des frères de maçonnerie, des bâtisseurs dans l'âme.

Une histoire poignante et drôle à la fois par le jeu des acteurs, qui a réellement « mis le chantier » dans la salle, pour le plus grand bonheur des enfants. Eau, sable, plâtre, lancer de brouette, de truelle … tout était réuni pour un spectacle réussi.

Un énorme merci au centre Fedasil pour ce beau cadeau.





Week-end exceptionnel ces 15 et 16 novembre, où Vresse a vécu sous le signe de la culture, de la convivialité… et d'une certaine ivresse festive.

Si le marché de Noël est devenu un rendez-vous incontournable attirant chaque année des milliers de visiteurs en quête de décorations féériques, d'artisanat inspiré, de spécialités gourmandes et de boissons réconfortantes, **la 11e fête du livre a, elle aussi, rencontré un succès impressionnant. Près de 1 000 visiteurs se sont déplacés durant les 2 jours** pour échanger avec les auteurs présents, confirmant que le livre a encore toute sa place au cœur des événements locaux. Les organisateurs, qui n'avaient pas ménagé leurs efforts pour promouvoir la manifestation, peuvent se féliciter du résultat. Il faut dire que l'événement a été murement préparé par une équipe motivée : **Christiane, Fabienne et Dominique ont réussi à hisser cette Fête au top du succès.**

La recette ? Une détermination à toute épreuve mais aussi une magnifique brochette d'auteurs de tous horizons et des conférences à la hauteur de l'événement par l'invité d'honneur, une figure bien connue du petit écran : **Gérald Watelet.** Deux conférences au programme cette année, deux thèmes également : « C'est du Belge fête ses 20 ans » et « La réalité de l'éleveur face à la vérité des produits régionaux ».

Présenté avec humour par **Denis Mathen, Gouverneur de la Province de Namur**, l'orateur a captivé près de 80 fans. Tantôt styliste, cuistot, animateur de télévision ou décorateur, Gérald nous a emmenés dans son univers bien belge pour les 20 ans d'une émission qui a su se réinventer au cours du temps. Anecdotes et autres péripéties de tournage ont levé le voile sur les coulisses de l'émission : mariage princier à Monaco, chiffres d'audience, lieux insolites, rencontres improbables…, le tout rythmé par les questions précises et pertinentes d'Isabelle Maroit, échevine de la Culture. Une rencontre intime et complice, qui a conquis le public.

La présence dimanche de 2 figures bien connues de notre agriculture locale, **Marie-Laure Lambot, agricultrice et commerçante (magasin à la ferme) à Nafraiture et Sébastien Arnould, éleveur à Sugny,** a lancé le débat sur les difficultés rencontrées par nos agriculteurs aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur l'importance de la qualité des produits locaux et des avantages du circuit court. Portés par la bienveillance

Dans le rétro

de l'animateur, les deux intervenants — peu habitués à cet exercice — ont évoqué sans détour la réalité de leur métier : évolution des machines et des technologies, enjeux de la génétique et de l'insémination, problématique des pesticides, du changement climatique mais aussi sens du travail, passion, remise en question permanente. Leur franchise a séduit une salle comble : la Glycine affichait complet.

La fête du livre, c'est aussi et surtout un focus sur les auteurs ; **50 écrivains et autant de thèmes pour le plus grand bonheur des lecteurs qui ont pu repartir avec leur ouvrage dédicacé.** Et la commune de Vresse était plus que bien représentée cette année, avec plusieurs auteurs présents. **Mimie Poncelet, Thierry Dreumont, Philippe Grimard, Jean-Pierre Lambot et Roger Nicolas nous ont montré par leur présence que notre commune regorge de talents littéraires.** Romans, poésie, patois, patrimoine ardennais, leurs ouvrages séduisent. Les visiteurs ont afflué auprès des écrivains, dont beaucoup se sont déclarés enchantés par la qualité des échanges, la diversité du public et la curiosité manifestée par des lecteurs de tous âges.

La grande innovation de cette 11è édition a été sans conteste **la présence des enfants des écoles de Sugny et Pussemange, encadrés par leur institutrice, Mme Sybille et ses collègues, pour la dédicace de leur ouvrage « Trésor, où es-tu ? »**. Une histoire et des illustrations tout droit sorties de leur imagination. Les voilà entrés par la grande porte dans l'univers des grands ! La présence des jeunes auteurs a apporté une touche de fraîcheur et un nouvel élan à cette édition, décidément tournée vers l'avenir.

Une très belle récompense pour notre équipe dédiée à cette organisation.





Les auteurs en parlent :

Judith Adam, 8 ans, jeune autrice, présente avec sa classe et ses institutrices raconte en sortant de la fête :

« C'était trop chouette !!! Moi je tenais la caisse. Tout le monde disait que les dessins étaient super bien faits et que l'histoire était trop belle. Ma copine donnait un dessin à chaque personne qui achetait un livre. En plus, on a reçu un badge avec notre prénom, des jetons et même un ticket pour une gaufre gratuite. J'aimerais trop refaire ça !!! »

Bruno Marée : *« Merci aux organisateurs ! Excellente édition 2025 de la Fête du Livre de Vresse ! A l'année prochaine ! «*

Stéphanie Moins : » *Ce week-end, à la Fête du livre Vresse-sur-Semois, était une réussite ! Merci aux organisateurs et bénévoles, et notamment à Dominique, Christiane, Régine et Fabienne pour leur préparation et accueil incroyables! Des rencontres, des moments riches... Bref, je vous le disais : une réussite !!!!!! »*

Séverine Hesry : *« Merci aux organisateurs pour cette magnifique Fête du livre À l'année prochaine avec un plaisir plus qu'évident !!! »*

Nicole Ret : *« De retour après un we bien chargé à la fête du livre de Vresse-Sur-Semois et je n'ai qu'un seul mot : MERCI. Ce we m'a permis de rencontrer ou de retrouver des auteurs qui méritent d'être connus.Je remercie ensuite la Fête du livre Vresse-sur-Semois pour une organisation magnifique et un accueil "aux petits oignons". ...Enfin, merci à vous lecteurs d'avoir été au rendez-vous. Je ne m'attendais pas à un tel intérêt (je suis encore émue d'avoir eu la remarque "enfin je les vois en vrai, ils sont encore plus beaux que sur les réseaux". Sans vous, rien n'est possible ».*

Thierry Dreumont : *Un week-end magnifique à la Fête du livre ! Des échanges passionnants, une énergie incroyable, un public au top et des auteurs inspirants. Merci aux organisateurs..... Franchement, tout était parfait !*

Dans le rétro



De la fête du livre au marché de Noël… juste quelques pas. Lumières scintillantes, sapins richement décorés, braseros, chalets d'artisanat, musique de Noël, bulles et concert, il n'en faut pas plus pour attirer des centaines, voire milliers de visiteurs.

Devenu incontournable, cet événement chaleureux marque le début de la période festive de fin d'année. **La bonne cinquantaine d'artisans locaux sont au marché de noël ce que les auteurs sont à la fête du livre.** Produits de qualité sélectionnés avec soin, le succès de ce marché est sans aucun doute lié à leur présence. Les artisans passionnés donnent une dimension authentique et locale à cet événement, tant sur le plan de l'artisanat que des produits de bouche proposés. Diversité et qualité, voilà la bonne recette.

Ici aussi, une équipe passionnée se démène chaque année pour que ce marché se pare de ses plus beaux habits. **Françoise, Monique et Jean-Marie décorent ce lieu avec beaucoup de charme et de fantaisie, offrant à chaque visiteur la magie qu'il vient y chercher.**

Ce marché, c'est aussi l'inclusion. Comme lors de tous les événements du Conseil culturel, **les résidents de Fedasil se mêlent à l'organisation,** offrant ainsi un coup de main précieux pour une petite parenthèse inclusive dans leur parcours compliqué. La magie de Noël, c'est aussi le rapprochement entre les communautés.

Et alors que leurs camarades dédicaçaient leur ouvrage à la fête du livre, **les élèves des écoles de Alle et Chairière accompagnés de leurs institutrices proposaient leurs créations artisanales aux visiteurs du marché de Noël.**

N'oublions pas ici notre invité d'honneur : le Père Noël en personne, accompagné de son lutin. Séances photos dans son traineau stationné pour l'occasion au milieu du marché, distribution de bonbons et de peluches, la star du jour n'est pas passée inaperçue !

Et que dire du concert de Plug and Play ? M.a.g.i.q.u.e lui aussi ! Ambiance incroyable pour une soirée plus que festive.

Une telle organisation n'est pas possible sans des équipes motivées. **Merci à tous les bénévoles impliqués dans les projets du conseil culturel.** Peu importe le temps consacré, chacun selon ses possibilités, ces réussites sont le reflet du travail collectif au service de la communauté. Il est impossible de vous citer chacun(e) mais vous vous reconnaîtrez ; vous méritez toutes et tous un immense MERCI. Il est une équipe qui mérite également une mise à l'honneur particulière, celle du **service technique communal. Sans eux, pas de marché.** Ils sont aux petits soins pour monter les chalets, accrocher les guirlandes, tronçonner les sapins, … ils méritent également notre respect et tous nos remerciements.



Entre marché de Noël foisonnant, rencontres littéraires inspirantes et réflexion citoyenne autour de l'avenir de l'agriculture, Vresse a prouvé une fois encore sa capacité à fédérer, surprendre et rassembler. Un week-end réussi, qui laisse présager de belles perspectives pour les prochaines éditions.

Une seule chose à ajouter : rendez-vous les 21 et 22 novembre 2026 pour une nouvelle édition.

Bonnes Fêtes à toutes et tous !

Isabelle Maroit, Présidente du Conseil culturel de Vresse-sur-Semois

Dominique Leduc, co-organisateur de la Fête du Livre

Photos Fête du Livre et Marché de Noël : Christiane Nicolas, co-organisatrice de la Fête du LIvre



Soultzmatt-Wintzfelden

ET VRESSE SUR SEMOIS QUATORZE ANNÉES D'AMITIÉ FRANCO-BELGE !







Ce fut sous ce signe que se sont déroulées les festivités d'anniversaire du jumelage entre les 2 communes le week-end des 3,4 et 5 octobre dans le Haut-Rhin.

La délégation vressoise composée d'une cinquantaine de personnes avec à sa tête notre bourgmestre Arnaud Allard et ses adjoints ont été accueilli place la Mairie le vendredi 3 par le Maire Jean-Paul Diringer, le conseil municipal et des habitants de la commune, au son de l'ensemble musical folklorique de la cité.

L'avant soirée réservée à la visite de caves et de dégustation des meilleurs crus de la vallée Noble a été appréciée par tous. La soirée qui se déroula à la salle des fêtes fut le moment officiel de ce 14ème anniversaire du jumelage avec un échange de cadeaux mais aussi le renouvellement du pacte d'amitié signé entre les deux communes.

Le samedi 4 octobre, les invités et leurs hôtes se sont retrouvés pour découvrir à Soultzmatt le Fitness parc, le sentier de découverte et de promenade, le parc à daim ainsi que le point d'eau Nessel. Ces découvertes furent suivies d'une sortie dans le massif Vosgiens par la route des crêtes , un arrêt à l'Auberge Obschel à Labaroche ainsi que la visite de la distillerie Miclo et de la fromagerie Haxaire à Lapoutroie.

La soirée, c'est au Paradis des Sources, cabaret alsacien à Soultzmatt que tous se sont donné rendez-vous pour un repas spectacle interprété par une multitude d'artistes de renommées internationales ainsi que du célèbre Elsass-Cancan.

Durant tous ces moments évoqués, les échanges se sont encore multipliés entres les différents acteurs des deux communes mettant en valeur la parfaite réciprocité des contacts. La journée du dimanche commença avec la découverte de Colmar, ville emblématique du Grand Est. Le retour en Belgique en fin de journée clôtura ce week-end de jumelage.

Merci à tous nos participants mais surtout à nos hôtes alsaciens pour ce magnifique programme et ces beaux échanges qui ont permis de renforcer encore plus les liens d'amitié qui lient les habitants de nos deux communes.

Pour Plus d'informations sur Soultzmatt-Wintzfelden ; n'hésitez pas de consulter le site : www.ville-soultzmatt.fr

Philippe Felten ; président du comité de jumelage







Saint-Hubert

FÊTE DE LA SAINT-HUBERT À MEMBRE-SUR-SEMOIS

La traditionnelle fête en l'honneur de St-Hubert le 01 novembre 2025 a remporté un franc succès !

L'église St-Fiacre de Membre-sur-Semois était comble: habitants et visiteurs s'y étaient donnés rendez-vous, accompagnés de leurs fidèles compagnons à quatre pattes.

A l'issue de la cérémonie, les petits pains bénis ont été distribués gracieusement sur le parvis de l'église, afin de protéger nos animaux contre la rage.

La messe fut magnifiquement animée par les cors de chasse « Les Echos de la Semois » dont la brillante prestation a conquis l'assemblée. Pour l'occasion, la télévision locale « Matélé » s'était même déplacée afin d'enregistrer leur performance. L'accompagnement musical de notre organiste Mr. Henri Lambert a apporté une touche supplémentaire à cette célébration.

N'oublions pas notre décoratrice Sylvie Tellier qui par son talent et créativité a contribué à la réussite de cet évènement.

Syndicat d'initiative Vresse-Membre-Laforêt

Comme le veut la tradition, la fête s'est poursuivie sous le chapiteau installé au cœur du village autour d'un repas Ardennais.

Un grand merci à tous les bénévoles du SI VML et à Mr. Le Curé Frédéric Luteté .

Rendez-vous est déjà pris en 2026 !

Syndicat d'initiative Vresse-Membre-Laforêt



Middelkerke

JUMELAGE

VRESSE-SUR-SEMOIS - MIDDELKERKE

Les cyclos de Vresse-sur-Semois accueillent les vététistes de Middelkerke !

La commune de Middelkerke, jumelée avec celle de Vresse-sur-Semois, a un club de vététistes d'une cinquantaine de membres, qui sillonnent régulièrement les routes du nord de la Belgique et à l'occasion les sentiers ardennais.

Monsieur Pascal Bolle, reporter du club, résume en quelques mots l'activité du club qui cette fois les a amenés dans notre belle région.

" Le Mountainbike Club MC Chouffe est parti de Middelkerke le samedi 30 août à 9 heures pour une nouvelle mission sportive : une balade à vélo d'environ 700 kilomètres jusqu'à la commune jumelée de Vresse-sur-Semois et retour.

Cette tournée encadre une tradition qui prend forme progressivement.

En 2022, les Choufkes se sont rendus pour la première fois à vélo dans une communauté jumelle, Rauschenberg en Allemagne, pour marquer 50 ans de fraternité entre Rauschenberg et Middelkerke. En 2023, le club s'est rendu à Ettlingen, en préparation du tour cycliste de 2024 dans lequel les cyclistes d'Ettlingen, membres de l'association Kolping, sont venus à Middelkerke. Cette tournée a ensuite été en partie escortée par MC Chouffe.

Après trois années consécutives de voyages cyclistes transfrontaliers, cette entreprise annuelle devient un atout au sein du club et des opérations à deux côtés ".

Le samedi 30 août, 7 cyclistes (Peter, Jean-Pierre, Jo, Paul, Dilk, Patrick et Danny) débutent leur périple...



Après 3 jours et 360 km d'aventure, ils sont arrivés à Vresse-sur-Semois où ils sont logés 2 nuits à Mouzaive.

Quelques cyclistes de la commune et des environs sont allés à leur rencontre à Fumay afin de les accompagner pour la dernière partie du parcours.

A leur arrivée le lundi après-midi, ils ont été accueillis avec des applaudissements par des membres du comité de jumelage et des représentants communaux et ils ont pu déguster des spécialités locales.

Le lendemain - jour de repos-vélo - était consacré à la visite guidée des ardoisières de Alle, aussi dans la langue de Vondel. Pour clôturer cette deuxième journée, le verre de l'amitié et des planches de charcuterie étaient offerts par la Commune de Vresse-sur-Semois.

Après un repos bien mérité, ils sont repartis le mercredi 3 septembre pour un voyage qui les a ramenés à Middelkerke après 4 jours et 380 km d'efforts. Leur club a fêté leur arrivée à Middelkerke le samedi 6 septembre.

Ils ont dans leurs projets l'intention de rallier 2 autres villes jumelées avec Middelkerke : Epernay en France et Opglabeek dans le Limbourg flamand.

Ce séjour à Vresse-sur-Semois a offert l'occasion de renforcer davantage les relations amicales entre Middelkerke et sa commune jumelle. Pourquoi ne pas leur rendre la pareille l'année prochaine ?

Le Comité de Jumelage et les sympathisants cyclos



Quelle vue !

UN POINT DE VUE RÉINVENTÉ : INAUGURATION DE LA NOUVELLE PASSERELLE DU POINT DE VUE DU JAMBON

Le 18 octobre dernier, Vresse-sur-Semois a inauguré sa nouvelle passerelle du Point de vue du Jambon, un aménagement contemporain suspendu au-dessus de l'un des panoramas les plus emblématiques de Wallonie. Devant plus de 1 500 personnes, la commune a dévoilé un projet pensé depuis 2018, conçu pour sublimer la boucle de la Semois tout en respectant son environnement naturel. Retour sur une soirée mémorable, entre fierté locale, prouesse technique et spectacle son et lumière.



Le 18 octobre restera comme une date marquante dans l'histoire récente de Vresse-sur-Semois. Ce soir-là, sous un ciel clair et une atmosphère vibrante, la commune inaugurait officiellement la nouvelle passerelle du Point de vue du Jambon, un aménagement dont on parlait depuis plusieurs années, attendu par de nombreux habitants, curieux et amoureux de la vallée.

Plus de 1 500 personnes se sont rendues sur le site pour assister à cette soirée exceptionnelle. Dès la fin d'après-midi, le chemin reliant le parking au chapiteau s'est illuminé : une guirlande lumineuse s'étirait sur plusieurs centaines de mètres, créant une ambiance douce et accueillante. Les visiteurs qui ne souhaitaient pas faire le trajet à pied pouvaient compter sur une calèche tirée par un tracteur pour les y conduire. La préparation impeccable du site, orchestrée par les services communaux, les ouvriers, les bénévoles et les équipes en charge de l'accueil, du parking et de la sécurité, a permis d'accueillir la foule dans les meilleures conditions.

Et lorsque la nuit s'est installée, c'est un spectacle son et lumière de grande qualité qui a révélé, pour la première fois, la passerelle dans toute son élégance.



Dans le rétro



Une idée apparue en 2018… et transformée en vision durable

Le Bourgmestre Arnaud Allard l'a rappelé dans son discours : L'histoire du point de vue du Jambon commence le 14 février 2018, lors d'une visite du ministre René Collin. À l'époque, une idée imaginative et audacieuse est évoquée : une tyrolienne au départ du point de vue. De fil en aiguille, de réflexions en discussions, le Collège communal de l'époque, puis celui du début de législature, réoriente le projet vers un aménagement plus harmonieux, mieux intégré, et surtout plus fidèle à l'identité paysagère de Vresse-sur-Semois.

C'est ainsi que naît l'idée d'une passerelle, légère et discrète, offrant une immersion totale dans la boucle majestueuse du Jambon. L'objectif est clair : valoriser le site sans le dénaturer, en créant un accès sécurisé, durable, esthétique et ouvert à tous.

Accompagnée par l'ADL Bièvre-Vresse et le BEP, la commune entame un travail de longue haleine : études, réunions, démarches administratives, concertations, et même une enquête publique… qui surprend agréablement par l'absence quasi totale de réactions négatives. « Au final, tout s'est déroulé comme la Semois : avec quelques méandres, mais sans jamais trop sortir de son lit ! » a résumé le Bourgmestre, non sans humour.

Une architecture contemporaine, ancrée dans la roche et dans le paysage

La nouvelle passerelle séduit dès le premier regard. Conçue en acier corten, un matériau choisi pour sa résistance et sa capacité à se fondre dans les teintes naturelles du massif, elle s'avance dans le vide avec finesse et sobriété.

Son esthétique minimaliste n'a rien de fortuit : chaque ligne a été pensée pour laisser toute la place au paysage. L'ouvrage s'efface pour révéler l'essentiel : la boucle parfaite de la Semois, entourée d'un tapis de forêts, de roches et de crêtes.



La presse ne s'y est pas trompée. L'Avenir, Matélé et la RTBF, présents sur place, ont unanimement salué un aménagement « moderne, discret, respectueux, qui met en valeur l'un des plus beaux panoramas de Wallonie ».



Mais l'ambition de la passerelle ne se limite pas au tourisme. Comme l'a rappelé Arnaud Allard « Ce projet s'adresse d'abord à nos habitants. En valorisant notre cadre de vie, nous renforçons l'envie de s'y installer, d'y vivre, d'y fonder une famille. »

Un projet rendu possible grâce à de nombreux partenaires

L'inauguration s'est déroulée en présence de Madame Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, témoignant de l'attention portée par la Région wallonne à cet aménagement majeur. Dans son allocution, le Bourgmestre Arnaud Allard a rappelé que la passerelle du Jambon est le résultat d'un travail de longue haleine, mené avec sérieux, constance et collaboration entre de nombreux acteurs.



Il a souligné le soutien des ministres René Collin, Valérie De Bue et Valérie Lescrenier qui ont successivement accompagné le dossier au fil des législatures.

Il a également exprimé sa profonde gratitude envers l'ensemble des partenaires publics et privés, ainsi qu'envers les services communaux, associations, acteurs locaux, équipes techniques et bénévoles qui ont contribué à la conception, à la réalisation et à la mise en valeur de la passerelle du Jambon. Leur engagement collectif a permis de mener à bien un projet cohérent, exemplaire et salué unanimement tant pour sa qualité architecturale que pour l'organisation de son inauguration.

Un spectacle son et lumière qui aura marqué les esprits

À 20h, alors que la nuit tombe complètement, la vallée s'embrase de lumière. Les jeux visuels révèlent tour à tour la texture des roches, la finesse de la passerelle et la courbe harmonieuse du paysage. On distingue



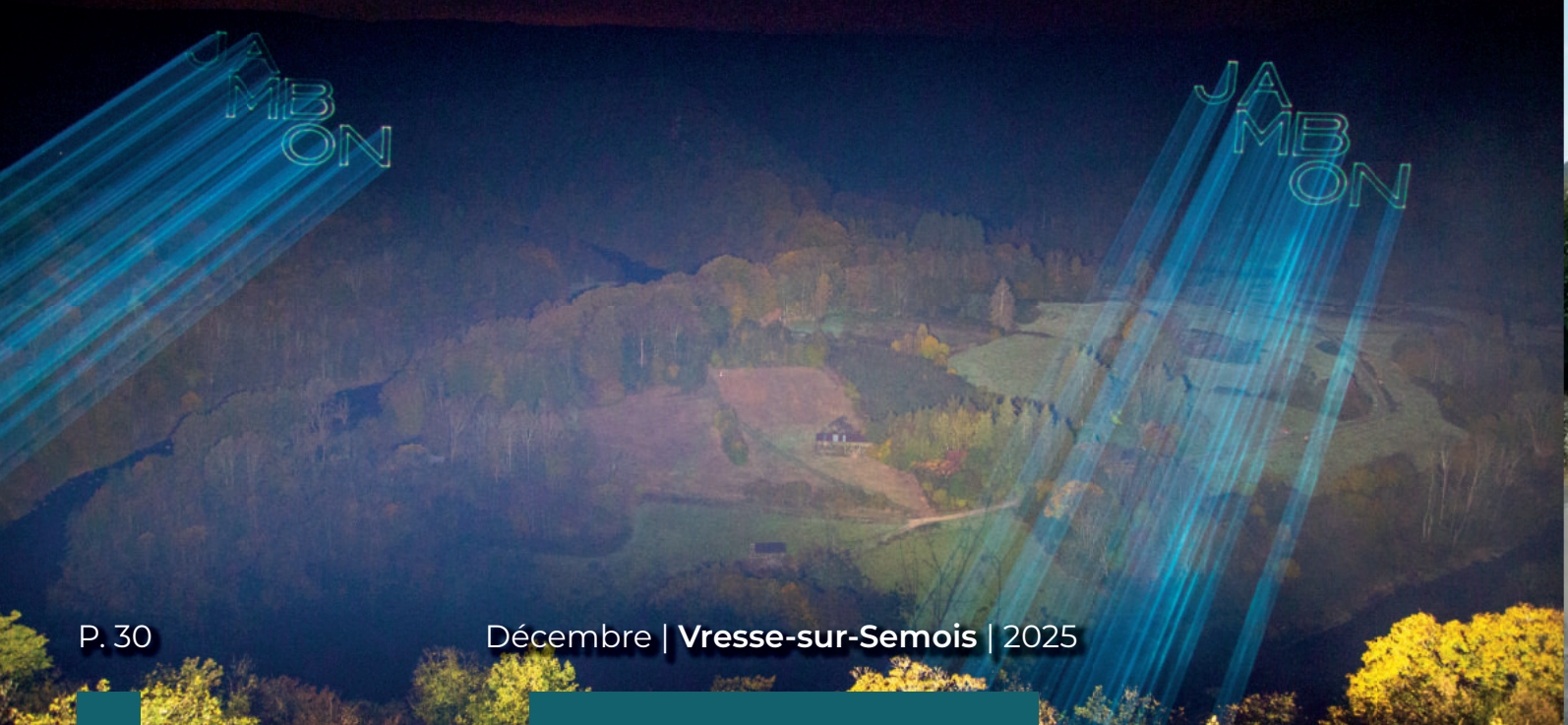
les reliefs, les crêtes, les arbres… comme si la nature elle-même participait au spectacle.

Les spectateurs restent silencieux, comme suspendus à la beauté du moment. Puis viennent les applaudissements : longs, chaleureux, sincères.

On voit des familles, des photographes, des jeunes, des anciens. On entend : « C'est magnifique ! » ou « On attendait ça depuis longtemps ». Et surtout, on ressent une immense fierté collective.

Comme l'a conclu le Bourgmestre : « Fiers de Vresse, fiers de nos paysages, fiers de nos habitants, fiers de notre avenir ».

Photos © Valentin Hauptmann



Sport et convivialité



VRESSE INAUGURE SES NOUVELLES AIRES MULTISPORTS

Un double rendez-vous placé sous le signe du sport et de la convivialité

Le samedi 6 septembre 2025 restera une date marquante pour la commune : après plus de dix ans de travail collectif, les nouvelles plaines multisports de Bohan et Sugny ont été inaugurées.

Ces infrastructures modernes, ouvertes à tous offrent désormais un cadre idéal pour des activités sportives et amicales. Elles enrichissent l'offre de loisirs de la commune et témoignent de son engagement en faveur du sport, de la jeunesse ainsi que de son souci constant d'inclure chacun : associations locales, résidences, écoles et personnes en situation de handicap.



Deux inaugurations, une même convivialité

Afin de garantir l'équité et de partager la même atmosphère conviviale, les deux inaugurations se sont tenues le même jour.

À Bohan, sur le site de la Mairie, un challenge FOOT réservé aux enfants de 5 à 12 ans a animé la matinée. L'après-midi, à Sugny, ce sont les plus de 12 ans qui se sont affrontés sur l'aire multisports du stade Maurice Radelet.

Chaque site accueillait des équipes de quatre joueurs, tandis que les plus jeunes pouvaient profiter du château gonflable. À Bohan, le Syndicat d'initiative a assuré le bar et le traditionnel pain-saucisse tandis qu'à Sugny ce sont les trois comités locaux (le football, la Jeunesse et le comité des Sorcières) qui ont uni leurs forces pour proposer bar et petite restauration.

Les cérémonies officielles ont été suivies du verre de l'amitié.

Un projet collectif devenu réalité

Ces temps forts ont permis de célébrer ensemble l'aboutissement d'un projet ambitieux, subsidié en grande partie par Infrasports, et de mettre en lumière la volonté des Bourgmestres et des équipes communales successives de placer le sport et la convivialité au cœur de la vie locale.





PUBLICITÉS

LE PETIT JOURNAL DU CPAS N°115

Éditorial

de la Présidente du CPAS



Chères Vressoises, Chers Vressois

A l'heure où je vous écris, les médias nous inondent d'informations sur la reforme du chômage et les risques d'une hausse du taux de pauvreté.

Cela peut en inquiéter plus d'un parmi vous. Sachez toutefois que le CPAS est là pour vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches sur le chemin de l'emploi.

Nos assistantes sociales, en qui j'ai toute confiance, seront à vos côtés tout au long de votre parcours d'insertion professionnelle.

Un autre atout de notre commune est la présence de l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) dans les locaux du CPAS. Placée sous la direction du Forem, elle peut vous aider et guider dans la recherche de votre voie professionnelle, notamment en vous orientant vers des formations adaptées à vos compétences et à vos besoins. La déléguée de l'ALE est présente dans les locaux du CPAS chaque mardi (8h30 à 16h) et vendredi (8h30 à 12h) sur rendez-vous au numéro 0471/75 54 59 .

Pour les personnes ayant des difficultés financières, le CPAS a la possibilité de vous fournir des colis alimentaires de première nécessité.

Il y a quelques semaines, vous avez reçu un dépliant reprenant l'ensemble des services proposés par le CPAS . Ces services ont été mis en place afin de favoriser le maintien à domicile de nos citoyens. Ils comprennent notamment la distribution des repas, le service aides-ménagères, le service buanderie et repassage, le taxi social, le bus PMR. Ce dépliant vous a été distribué par les conseillers de l'Action Sociale. Conservez-le précieusement ; il pourrait vous être utile !

Dans cette volonté de favoriser le maintien à domicile et de permettre de vivre en toute sécurité chez soi le plus longtemps possible, le CPAS en collaboration avec le CCCA et le PCS a organisé le 09 octobre dernier, une soirée d'information consacrée à l'AIDE DIGITALE à DOMICILE. Le nom sympa « JEREMI » signifie : Je reste dans ma maison intelligente. Vous trouverez les informations plus loin.

Pour clôturer l'année 2025, ensemble avec le PCS, nous avons relancé l'action :

« Noël Solidaire ». Nous espérons avoir apporté un peu de chaleur et de réconfort aux personnes dans le besoin afin que cette fin d'année soit synonyme de joie et de bonheur pour chacun entre vous !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et tous mes Meilleurs Vœux pour 2026 et surtout une Bonne Santé !

Votre Présidente du CPAS

Véronique Liégeois-Soenen

CPAS - PERMANENCES

Permanence du service social :

- Lundi de 9h00 à 11h00
- Mercredi de 13h30 à 15h30
- Vendredi de 9h00 à 11h00

Afin d'assurer un meilleur accueil, il est fortement **recommandé de prendre RDV** pour ces permanences.

En dehors de ces horaires, les assistantes sociales ne reçoivent que sur RDV au **061/50.02.42**

Permanence juridique

aide juridique de 1ère ligne

- Lieu : à la Boissellerie (Espace Cognaut) à Vresse
- Quand : Les 2ème vendredi du mois
- Vendredi 16 janvier 2026
- Vendredi 13 février 2026
- Vendredi 13 mars 2026
- De 9h00 à 12h00

Prendre rendez-vous au CPAS

Permanence pensions salariés :

- Lieu : Administration communale
- Quand : Les 3ème mercredi du mois
- De 13h00 à 14h00

Prendre rendez-vous auprès de l'Administration communale (061/50.03.06) lundis de 9h00 à 12h00

Permanence allocation handicapé

- Lieu :Maison médicale de Bièvre Rue de la Wiaule, 7
- Quand : Les 4ème jeudi du mois
- De 10h00 à 12h00

Sans rendez-vous

N'HÉSITEZ PAS À NOUS SUIVRE SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

CPAS VRESSE-SUR-SEMOIS

Pour plus d'informations sur nos services, nos horaires et le partage d'offres d'emploi...

"Bien vivre à Vresse"

Depuis 2021, le Comité Bien-Vivre à Vresse organise, notamment, un rassemblement de teckels. Grâce à cette activité, nous recevons, chaque année, un don de nourriture pour les animaux de compagnie.

Cette année encore, nous avons eu le plaisir de recevoir pas moins de 600kgs de nourriture à distribuer aux personnes dans le besoin.

Merci à Michel CHAPAUX, Claude DELOSSE, Pascale et David HORION, les membres du Comité pour leur initiative et leur aide.



CPAS - SERVICE DE REPAS À DOMICILE

NOUVEAU, NOUVEAU, NOUVEAU CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Un marché public a été réalisé et depuis le 1er décembre 2025, l'établissement« Un peu de nous chez vous », service traiteur à Gedinne est devenu notre fournisseur et ce, pour les deux années à venir.

Pas de changement dans l'organisation

Le principe reste le même. Dans le cadre de nos services de maintien à domicile, un repas comprenant une soupe, un plat et un dessert est servi chaud 6 jours par semaine sur base d'un menu pré-établi.

Désormais, le prix est de **9,95 euros** par repas avec une possibilité de réduction (0,50 € pour les statuts BIM).
Ce montant ne sera pas indexé au 1er janvier 2026.

Pour tous renseignements : 061/50.02.42

JEREMI

Jeremi
JE RESTE CHEZ MOI EN TOUTE SÉRÉNITÉ

RESTER CHEZ SOI,**EN TOUTE SÉCURITÉ**

Et si une chute ou un malaise survenait sans pouvoir appeler à l'aide ?

Le dispositif JEREMI veille discrètement sur les personnes âgées (65+) ou en situation de handicap.

Grâce à des capteurs de mouvement, détecteurs d'ouverture et une montre connectée, JEREMI repère toute situation inhabituelle (chute, absence d'activité, désorientation) et envoie automatiquement une alerte.

« Je vis comme avant, mais je sais que si quelque chose m'arrive, quelqu'un le saura. » – Martine, 78 ans

Développé par AiDiDom, avec le soutien de la Région wallonne, de l'AViQ et de la commune de Vresse-sur-Semois, ce service est gratuit, local et sans engagement.

N'hésitez pas à demander des informations au CPAS de la commune ou à appeler le service JEREMI.



081 84 27 15 contact@jeremi.be
www.jeremi.be

FIONA DEJONCHEERE

Psychologue pour enfants et adolescents

Enfants et adolescents ***de 0 à 23 ans***
Gestion des ***émotions****, du* ***stress****, de la* ***confiance en soi***
Attachement parents-enfants
...

Le mardi après-midi de 14h à 18h (dernière consultation à 17h)

Au local associatif (Rue du Ruisseau 1A, 5550 à Vresse-sur-Semois)

0455/17.32.92 (si pas de réponse, n'hésitez pas à laisser un SMS)

Séance gratuite (jusqu'à 10 séances)

PSYNAM

Nouveau à Vresse-sur-Semois

PSYNAM

Delphine Fryns

Psychologue clinicienne de l'adulte

Prise en charge de troubles dépressifs, troubles anxieux, épuisement émotionnel, troubles du sommeil, de gestion de la colère... etc.

Le jeudi de 9h à 18h (dernière séance à 17h)

Local associatif (Espace Cognaut - Rue du Ruisseau 1A, Vresse-sur-Semois)

delphine.fryns@gmail.com ou **0474/51.15.55**

Tarif conventionné (de 4 à 11€) ou 60€ (20€ remboursables)



LE KIT SENIOR FOCUS

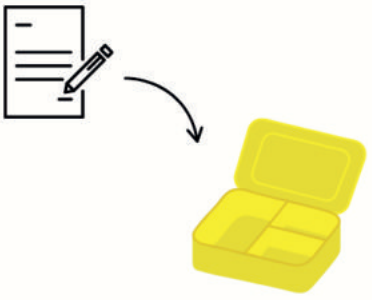
Composé d'une **boîte jaune**, d'une **fiche de renseignements personnels** et d'un **autocollant**, le Kit Senior Focus est un **dispositif accessible à tous** qui permet **d'améliorer la prise en charge d'une personne en cas d'intervention des services de secours à domicile.**

Si je possède déjà le Kit Senior Focus, je remets mes informations à jour

en demandant une **nouvelle fiche** dans mon **administration communale** ou auprès de mon **service à domicile**

Si je souhaite me procurer le Kit Senior Focus,

je le demande **gratuitement** dans mon **administration communale** ou auprès de mon **service à domicile** et je suis **les instructions ci-dessous**

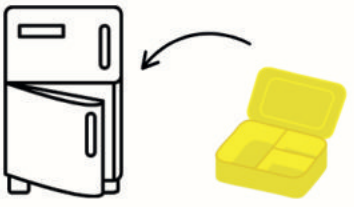


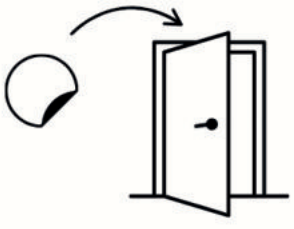
1 Je complète la fiche de renseignements personnels

avec l'aide de mon **médecin** ou de mon **pharmacien**, et je **dépose la feuille dans la boîte jaune**

Je place la boîte jaune dans la porte de mon frigo 2

afin que les **secouristes** la trouvent **facilement**





3 Je place l'autocollant à l'intérieur de ma porte d'entrée

afin **d'avertir les secouristes** qu'ils peuvent trouver la boîte dans mon frigo

Demandez votre kit dans votre administration communale :
anais.lambot@vresse-sur-semois - 0474/12.33.76

PCS - ALIMENTATION SAINE

LA RUBRIQUE « ALIMENTATION SAINE » DU PCS

UN MENU DE FÊTES

léger et petit budget !

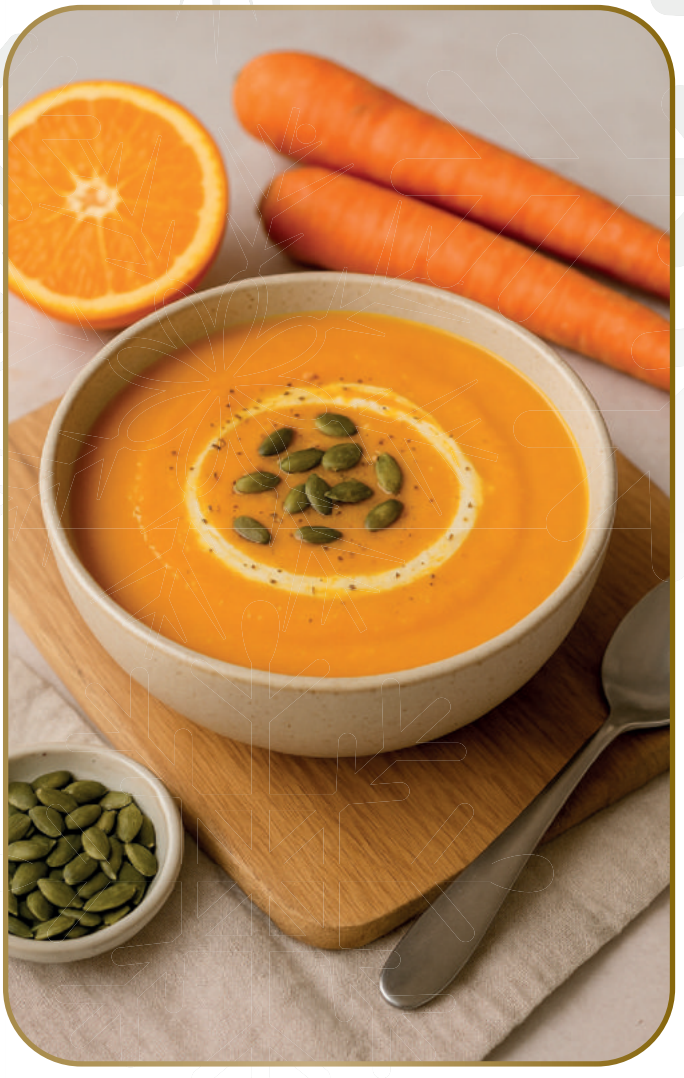
Les fêtes de fin d'année ont pointé le bout de leur nez et avec elles, les repas copieux à rallonge, les apéritifs sans fin et les nombreuses gourmandises !

Cette période de l'année représente l'occasion de se retrouver en famille et de profiter de toutes ces bonnes choses sans culpabiliser.

Toutefois, voici une proposition de menu équilibré et petit budget pour 4 personnes, afin de passer de savoureuses fêtes sans se ruiner... et sortir de table un peu plus léger !

ENTRÉE

Velouté de carottes et orange



INGRÉDIENTS :

- 800 g de carottes
- 1 oignon
- 1 orange (jus + un peu de zeste)
- 700 ml de bouillon de légumes
- 1 c. à soupe d'huile d'olive
- 2 c. à soupe de crème légère (ou lait)
- Sel, poivre, une pincée de cumin (facultatif)

PRÉPARATION :

1. Epluchez et coupez les carottes et l'oignon en morceaux.

2. Faites revenir l'oignon dans une casserole avec l'huile d'olive.

3. Ajoutez les carottes et le bouillon puis laissez cuire 25 minutes à feu moyen (jusqu'à ce que les carottes soient bien tendres).

4. Mixez avec le jus d'orange, le zeste, la crème (ou le lait) et les épices.

5. Pour une note plus festive, vous pouvez ajouter une pincée de gingembre ou de cannelle (facultatif).

PLAT

Cuisses de poulet rôties au miel et à la moutarde, purée de légumes d'hiver



INGRÉDIENTS :

POUR LES CUISSES DE POULET

- 4 cuisses de poulet
- 1 c. à soupe de miel
- 1 c. à soupe de moutarde
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à café d'herbes de Provence
- 600 g de carottes et panais (ou pommes de terre)
- Sel, poivre

POUR LA PURÉE

- 400 g de pommes de terre
- 300 g de carottes
- 200 g de céleri-rave (ou navet)
- 20 g de beurre ou 1 c. à soupe d'huile d'olive
- 100 ml de lait (ou lait végétal)
- Sel, poivre, muscade

PRÉPARATION :

POUR LES CUISSES DE POULET

1. Préchauffez le four à 200°C.

2. Mélangez le miel, la moutarde, l'huile et les herbes. Badigeonnez les cuisses avec cette sauce.

3. Disposez-les dans un plat avec les légumes coupés en morceaux.

4. Salez, poivrez, arrosez d'un peu d'eau ou de bouillon.

5. Enfournez 45 à 50 minutes, en arrosant une fois à mi-cuisson.

6. Pour une peau bien croustillante, terminez la cuisson en mode grill 5 minutes.

POUR LA PURÉE

1. Epluchez et coupez tous les légumes.

2. Faites-les cuire 20-25 minutes dans l'eau bouillante salée.

3. Egouttez, puis écrasez ou mixez avec le beurre et le lait.

4. Assaisonnez à votre goût de sel, poivre et muscade.

5. Facultatif : pour une purée avec une touche sucrée, vous pouvez remplacer une partie des pommes de terre par des patates douces.

DESSERT

Pommes ou poires rôties aux épices

INGRÉDIENTS :

- 4 pommes ou poires
- 1 c. à soupe de miel
- 1 c. à café de cannelle
- 1 poignée de noix ou amandes concassées
- Un trait de jus de citron
- Yaourt nature ou glace vanille (facultatif)

PRÉPARATION :

1. Préchauffez le four à 180°C.

2. Coupez les fruits en 2 et retirez le cœur.

3. Disposez-les dans un plat, arrosez de miel, saupoudrez de cannelle et ajoutez les noix ou les amandes.

4. Enfournez 25 à 30 minutes jusqu'à ce que les fruits soient fondants.

5. Servez tiède avec une cuillère de yaourt nature ou une boule de glace vanille pour plus de gourmandise !

PCS - ALIMENTATION SAINE

UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE ET À PETIT PRIX ? C'EST POSSIBLE !

Grâce à la Maison de l'Alimentation Durable (MAD) en Province de Namur, les travailleurs sociaux de la commune de Vresse-sur-Semois ont pu assister à un cycle de 2 ateliers culinaires entièrement gratuits pour découvrir les bases d'une alimentation durable et déguster de bons plats sains.

1. Produits locaux, bio et de saison, le budget tient la route !

Le premier atelier, animé par Renaud De Bruyn, formateur chez Ecoconso, a d'abord permis de poser les bases et d'illustrer le coût de notre alimentation de tous les jours, avant de donner des astuces pour sélectionner des produits plus sains et consommer de manière durable sans faire flamber les prix.

Voici quelques bons gestes à adopter :

- Privilégier le circuit court et consommer local ;
- Comparer les prix au kilo (par exemple, il est moins cher d'acheter du yaourt1 en grande brique qu'en petits pots, et cela fait moins de déchet !) ;
- Acheter en vrac ;
- Préparer ses plats soi-même

Astuce : pour des yaourts aux fruits, achetez une grande brique de yaourt nature et un pot de confiture et mélangez-les avant de déguster. Moins cher, plus vert et encore meilleur !

2. Recettes saines, durables et délicieuses

Le deuxième atelier, présenté par Caroline Timmermans, nutrithérapeute, se voulait plus pratique et a permis de réaliser plusieurs recettes équilibrées à base de produits simples et durables (bios).

Au menu :

- Œufs surprise aux sardines ;
- Crufiture à la framboise ;
- Barres de céréales aux flocons d'avoine, compote et pépites de chocolat ;
- Samossa au chèvre, miel et romarin ;
- Burgers aux légumes ;
- Sauce au yaourt et aux herbes ;
- Pommes au four.

Merci à la MAD de Namur, Ecoconso et Nutricolor pour ces 2 ateliers instructifs et gourmands !





PCS - SANTÉ

DIABÈTE : LA MENACE INVISIBLE



A l'occasion de la Journée Mondiale du diabète le 14 novembre dernier, l'Association du Diabète et la Diabetes Liga alertaient sur une réalité préoccupante :

trois adultes diabétiques sur cinq vivent avec des complications chroniques. Une vaste enquête menée auprès de plus de 2.500 Belges met en lumière la gravité d'une maladie souvent perçue comme maîtrisable, mais **qui provoque des atteintes sérieuses et durables lorsqu'elle n'est pas suivie de près.**

Des complications fréquentes et lourdes

En effet, si le diabète n'est pas correctement traité, celui-ci peut mener à des problèmes plus graves. Selon les données de l'Initiative pour la Promotion de la Qualité et l'Épidémiologie du Diabète (IQED), parmi les personnes âgées de 50 à 74 ans atteintes de diabète de type 2 :

- 36 % souffrent de troubles cardiovasculaires ;
- 38 % ont des atteintes rénales ;
- 33 % des problèmes de vue ;
- 28 % des complications au niveau des pieds.

Chez les personnes atteintes de diabète de type 1, 45 % présentent des troubles oculaires et 18 % d'autres complications chroniques.

Un diagnostic souvent trop tardif

Pour un quart des patients atteints de diabète de type 2, la maladie est découverte à la suite d'une complication déjà installée. Ce retard de diagnostic rend la prise en charge plus complexe et augmente les risques de dommages irréversibles sur les organes vitaux (cœur, reins, yeux). Le dépistage précoce et le suivi des facteurs de risque — tabagisme, surpoids, hypertension, cholestérol — sont donc essentiels.

Des suivis médicaux encore insuffisants

Bien qu'un suivi préventif soit indispensable, trop peu de patients bénéficient de tous les contrôles recommandés, notamment les patients qui sont suivis en première ligne (principalement par leur médecin généraliste). Les causes sont multiples : manque de sensibilisation, peur du diagnostic, difficulté d'accès aux spécialistes (ophtalmologues, diabétologues) ou encore faibles renvois vers la deuxième ligne de soins.

Comment prévenir l'apparition des complications ?

Bonne nouvelle : prévenir les complications, c'est possible.

Une prise en charge efficace du diabète permet de réduire le risque de complications, à court comme à long terme. Un suivi régulier auprès des bons professionnels de santé reste essentiel, mais le mode de vie joue aussi un rôle décisif. De petits ajustements suffisent parfois à stabiliser la glycémie et à limiter l'apparition de complications, par exemple :

- Une alimentation équilibrée ;
- Une activité physique suffisante ;
- L'arrêt du tabac ;
- La modération de l'alcool ;
- Le maintien d'un poids sain.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Sport

Les possibilités autour de nous ne manquent pas pour bouger et rester en forme !

Si vous cherchez des exercices accessibles et adaptés aux personnes diabétiques, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.diabete.be, qui proposent de nombreuses vidéos à réaliser facilement chez vous.

Alimentation

Vous pouvez consulter le site internet Diabetes Liga, qui propose **quelques recettes gourmandes, adaptées à un mode de vie sain et aux régimes diabétiques.**

Rendez-vous sur diabete.be pour découvrir comment prévenir les complications liées au diabète

TESTEZ VOTRE RISQUE !

En 30 secondes, **découvrez votre niveau de risque de développer un diabète de type 2 via le test gratuit disponible sur** *www.diabete.be.*

PCS - Centre Jean Allard

"LES DÉCHETS, C'EST DÉGUEULASSE !"



Huit personnes du Centre Jean Allard ramassent chaque semaine les déchets dans le village de Alle-sur-Semois. Ils ont été mis à l'honneur par la commune.

Tout est parti d'un constat d'où vient l'initiative, il y a une dizaine d'années déjà : de nombreux déchets sont abandonnés le long des routes et des chemins forestiers. Les éducateurs du Centre et les résidents ont eu l'idée de poser une action citoyenne nommée « Service à la collectivité ».

Chaque semaine 8 personnes, accompagnées de leur éducateur Benjamin Bauduin et parfois de l'un ou l'autre éducateur, sillonnent les rues du village pour ramasser les déchets. Rien n'est laissé au hasard, il faut veiller à la sécurité avant tout. Tous sont équipés d'un gilet fluo et d'une pince à déchets. Cette démarche a des effets positifs tant pour les participants que pour la nature et notre environnement. De plus, nous pouvons compter sur le soutien de la direction et de la commune souligne Benjamin Bauduin.

Ce mercredi 12 novembre, celles-ci ont été reçus par les autorités communales. Ils ont tenu à les remercier pour leur participation hebdomadaire au ramassage des déchets. On se demande d'où l'initiative a vu le jour ? Suite à la participation à l'action BeWapp que la commune organise chaque année en mars ? Peu importe, c'est une belle initiative très utile. Malheureusement, chaque semaine, on retrouve de nouveaux déchets. « Les déchets, c'est dégueulasse » nous dit un des participants.

Pour les récompenser, la commune leur a offert une casquette floquée aux couleurs de la commune et ensemble, ils ont partagé un petit goûter . Nous leur souhaitons bonne continuation en toute sécurité !

Véronique Liégeois-Soenen
Echevine du Plan Cohésion Sociale



PCS - ELECTIONS

UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS À VRESSE-SUR-SEMOIS !



En septembre 2025, la Commune de Vresse-sur-Semois, via ses services du PCS et de l'ATL, a décidé de mettre sur pied un beau projet citoyen : un Conseil Communal des Enfants (CCE).

L'objectif ? Donner la parole aux enfants, les responsabiliser, les rendre acteurs de leur commune et leur donner l'opportunité de construire un projet issu de leurs propres idées !

Le lundi 24 novembre était **un grand jour** pour les nouveaux petits conseillers : après plusieurs semaines d'animations, de réflexions, de campagne et d'élections dans les écoles, les enfants ont enfin pu **prêter serment** devant nos élus locaux et entamer leur mandat !



Depuis ce jour, nous pouvons le dire : le Conseil Communal des Enfants de Vresse-sur-Semois est sur les rails !

Dans le cadre de leur mandat, les enfants auront l'occasion :

- de découvrir les coulisses et le fonctionnement des services communaux ;
- de proposer des idées qui les inspirent ;
- de porter des projets concrets pour améliorer la vie de tous les enfants ;
- et d'apprendre à construire ensemble, avec écoute et créativité.

Ils seront accompagnés tout au long de l'année pour transformer leurs idées en actions : aménagements pour les enfants, événements, projets environnementaux, initiatives solidaires... leur imagination sera au cœur du processus !

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce beau projet : les écoles, les parents, les élus locaux et surtout, les enfants !

Envie de suivre l'actualité du CCE ?

Rendez-vous sur les pages Facebook du Plan de Cohésion Sociale et de l'ATL de Vresse-sur-Semois pour ne rien manquer.



PCS - AIDANTS

Semaine des Aidants-Proches

UNE SEMAINE DE SOUTIEN AUX AIDANTS-PROCHES

Du 29 septembre au 5 octobre 2025 avait lieu la Semaine des Aidants-Proches dans toute la Wallonie. Une occasion unique de proposer des activités de détente et de rencontre à ces personnes qui se donnent au quotidien pour accompagner leur proche en perte d'autonomie.

Être Aidant-Proche, qu'est-ce que cela signifie ?

Un Aidant-Proche est **une personne qui apporte, à titre non rémunéré, un soutien régulier ou permanent à une personne de son entourage ayant besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne** (se laver, se nourrir, se déplacer, gérer les démarches administratives…) ou pour **maintenir un lien social.**

Vous faites parfois les courses pour votre voisine qui ne sait pas se déplacer ? Vous aidez votre maman à remplir ses papiers car elle n'est plus capable de le faire seule ? Vous avez pris une pause carrière pour vous occuper de votre enfant malade ou atteint d'un handicap ? **VOUS êtes aidant-proche !**

La charge mentale et émotionnelle qui repose sur les aidants est parfois tellement importante qu'elle devient difficile à supporter et qu'elle prend toute la place. Pour cette raison, il est important de rappeler à ces personnes **qu'elles ne sont pas seules, qu'il existe des solutions pour les aider à souffler un peu et qu'elles ont le droit de prendre du temps pour elles.**

C'est dans cette démarche que le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Vresse-sur-Semois, en partenariat avec la Commune de Bièvre, a organisé plusieurs activités conviviales et relaxantes durant la semaine du 29 septembre au 5 octobre 2025 !

Tout d'abord **un groupe de relaxation,** animé par la psychologue Morgane Coryn, qui a présenté de nombreuses techniques de détente à reproduire facilement chez soi lorsque le stress nous submerge : cohérence cardiaque, scan corporel, massage… Un moment de bienveillance, dans l'écoute et le respect, qui a permis aux participants de partager leur ressenti et d'évacuer les tensions.

Ensuite, **un ciné-débat sur le film Chamboultout** qui a permis aux aidants – ou aux citoyens intéressés – d'aborder la thématique avec humour autour d'une projection conviviale. La diffusion du film a été suivie d'un échange avec des professionnels de la santé, présents pour faire découvrir les services existants qui peuvent venir en soutien aux aidants-proches, puis d'un drink offert.

Enfin, les activités se sont clôturées par **un bain de forêt** (ou marche méditative), animé par le sylvothérapeute Patrice Degueldre. Une marche courte mais paisible, clairsemée d'exercices de relaxation et d'observation de la nature, au cours de laquelle nos aidants ont pu trouver du réconfort et relâcher les tensions.

Une semaine sous le signe de la bienveillance, de l'écoute et de la rencontre, pour prendre du temps pour soi et soulager son quotidien.

Merci à tous les partenaires qui ont fait de cet évènement une belle réussite !

Vous êtes aidant-proche et à la recherche de soutien ? N'hésitez pas à contacter l'ASBL Aidants-Proches Wallonie : 081/30.30.32 ou sur leur site internet : wallonie.aidants-proches.be





PCS - CAFÉS PAPOTE

LES CAFÉS PAPOTE DU CCCA

Après une pause pendant les 2 mois d'été, le Conseil des Aînés a bien repris ses cafés papote à la rentrée avec un programme très complet :

une conférence sur la déficience visuelle à l'âge avancé, une cueillette de champignons, une conférence animée par un notaire pour bien préparer sa succession et enfin, le traditionnel bingo.

Retour sur la conférence du 15 septembre

« Flore Lamy et Justine Jeanmoye de l'ASBL Eqla sont venues nous entretenir de la perte partielle ou totale de la vision au gré d'un exposé intéressant et interactif.

Un court-métrage dénué de sensationnalisme nous a mis en lumière le vécu d'une écolière, d'un étudiant, d'une mère de famille nombreuse et d'un couple confrontés à la déficience visuelle au travers des défis du quotidien : un cocktail de résilience, d'enthousiasme parsemé à la fois d'embuches et de bienveillance avec une touche d'humour en prime.

La petite vingtaine de participants a pu découvrir grâce à des lunettes de simulation les types de dégradations visuelles provoquées par les pathologies les plus courantes.

Nos 2 invitées actives sur le terrain nous expliquent que le grand âge ne constitue pas apriori une entrave supplémentaire face à une perte de vision parfois subite. Il importe que l'entourage puisse offrir une écoute attentive tout en respectant les choix de la personne devant composer avec cette nouvelle réalité. »

Etienne Monnier, membre du CCCA

Contact Eqla : accompagnatrice sociale pour la Province de Namur : flore.lamy@eqla.be - 0477 97 23 90, permanence téléphonique mardi et vendredi de 9h à 12h



Café papote de décembre : BINGO !

Comme chaque année, le CCCA organisera son traditionnel bingo du mois de décembre ! Un moment festif qui rassemblera un bon nombre d'aînés autour d'une après-midi de rires, de jeux et de belles rencontres, dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Au programme : de nombreux lots à gagner, un goûter gourmand préparé avec soin, et surtout le plaisir d'être ensemble pour clôturer en beauté cette année 2025 !

Ensuite, rendez-vous en janvier 2026 pour la traditionnelle galette des rois, puis les mois suivants pour de nouvelles après-midis conviviales !

N'hésitez pas à nous contacter pour rester informés des prochains cafés papote : anais.lambot@vresse-sur-semois.be – 0474/12.33.76

PCS - BIBLIOTHÈQUE



DES NOUVELLES DE LA **BIBLIOTHÈQUE**

Avec quelques jours d'avance, la Bibliothèque de Vresse-sur-Semois vous souhaite une excellente année 2026 !

Riche en lectures, en découvertes et en rencontres ! Pour commencer cette nouvelle année en beauté, nous avons le plaisir de vous annoncer plusieurs nouveautés et événements qui rythmeront vos visites.

Légers ajustements d'horaires à partir de janvier 2026.

- Mercredi : 14h-17h (nouvel horaire)
- Vendredi : 9h-12h (inchangé)
- Samedi : 10h-13h (inchangé)

Nouveautés littéraires : les incontournables de 2026

La bibliothèque enrichit ses rayons avec les dernières parutions de Dan Brown : son nouveau thriller, attendu par des millions de lecteurs, de Ken Follett : la suite tant espérée de ses sagas historiques, de Philippe Boxho : fortement plébiscités par nos lecteurs, des lauréats des prix littéraires 2025 : Goncourt, Renaudot, Femina... tous disponibles pour vous plonger dans les meilleures plumes de l'année.

Et bien d'autres surprises... Nous mettons également à votre disposition une sélection de livres audio, de livres à grands caractères pour varier les plaisirs.

En 2026, la bibliothèque de Vresse-sur-Semois continue de se réinventer pour vous offrir des espaces de lecture, de rencontre et de découverte toujours plus accueillants. Restez connectés pour ne rien manquer de notre programmation !

Rendez-vous en bibliothèque pour commencer l'année sous le signe de la culture et du partage !





PCS - PARC NATIONAL

LITTÉRATURE LIÉE À LA SEMOIS :
BALADE CONTÉE ET ATELIER DE DÉCOUVERTE

La Semois n'a cessé d'être source d'inspiration pour les peintres, mais également pour les écrivains, les naturalistes et les voyageurs.

Le **mercredi 25 mars 2026, de 14h à 17h,** le Parc national de la Vallée de la Semois, en collaboration avec la bibliothèque de Vresse, organise une balade contée le long de la rivière, suivie d'un atelier de découverte de la littérature liée à la Semois. Cette activité s'inscrit dans la mission de valorisation du patrimoine local du Parc national.

Inutile d'être un lecteur assidu ou un spécialiste pointu pour participer à cet atelier ouvert à tout adulte curieux, à partir de 18 ans.

Durant l'après-midi, nous découvrirons un large panel d'ouvrages, depuis les chroniques de la vie quotidienne du temps jadis, jusqu'aux livres contemporains richement illustrés, en passant par la poésie, les contes et légendes, et les premiers guides touristiques.

Après une brève balade contée destinée à stimuler les imaginaires, nous « arpenterons » ensemble les ouvrages proposés, selon une méthode interactive et participative, où chacun sera amené à partager ses coups de coeur.

L'après-midi se clôturera par un goûter offert par le Parc national, en toute convivialité.

Le nombre de participants étant limité à 20, ne tardez pas à vous inscrire !

Lieu de RV : bibliothèque, rue du Ruisseau 1A, 5550 Vresse-sur-Semois

Evénement gratuit, réservation obligatoire avant le 20 mars 2026 auprès de sophie.lerue@ardenne-meridionale.be ou +32(0)474 14 70 07



Exposition

EXPO PHOTO : LES 4 ÉLÉMENTS

Du 5 décembre 2025 au 6 février 2026

La galerie « La Glycine » prolonge son expo photo !

Ce mois de décembre, La Glycine vous offre un cadeau de fin d'année : notre exposition annuelle de photographies, se déroulant habituellement durant le mois de mars, prendra cette fois ses quartiers durant 2 mois. Du 5 décembre au 6 février, vous aurez l'occasion de découvrir les œuvres de dix artistes, neuf photographes et un sculpteur, réunis autour d'un thème aussi vaste qu'inspirant : « Les quatre éléments ».

Les photographes se sont rendus sur des lieux familiers et insolites afin de capturer des instants surprenants. Découvrez notre région sous l'œil de leur objectif ou voyagez avec eux dans des clichés dépaysants.

Vous pourrez admirer les travaux de :

BAUDUIN Benjamin

CANNIERE Dominique

CHARPENTIER Denis

CLERCQ Stéphane

COULON Sabine

DE WOLF Monique

JACOB Alain

LEBOEUF Joanne

WILLEMS Geert

À leurs côtés, les sculptures d'Alexandre FORCEILLE apporteront une dimension supplémentaire à cette exploration artistique des éléments, mêlant formes, matières et sensations.



EXPOSITION

EXPOSITION THÉMATIQUE D'ENSEMBLE : DU 27 MARS AU 27 AVRIL 2026

Dans le cadre de la deuxième édition de « L'exposition thématique d'ensemble de la Glycine », le Centre Touristique et Culturel de Vresse-sur-Semois, la commune de Vresse-sur-Semois et la Glycine rendent hommage à l'apiculture dans notre région.

Cette exposition thématique prend la suite de « L'exposition d'ensemble de peintures », créée par Robert Grimonpont et Christelle Gillet. Elle aura duré 15 ans (2009-2024) et aura permis la valorisation de Vresse en tant que destination artistique atypique en permettant à plus de 200 artistes différents d'exposer.

Cette nouvelle formule permet de mettre en avant le patrimoine culturel et artistique de Vresse en mêlant une exposition de peintures et de sculptures à une exposition sur un thème propre à la région.

Dans le cadre de cette mise à l'honneur, le Centre Touristique et Culturel de Vresse organise un concours d'arts dont les œuvres sélectionnées participeront à l'exposition thématique d'ensemble 2026 dont le thème est :

« L'apiculture »

Ce thème inclut les abeilles, le miel, les artisans, les ruches, les textures, les fleurs, les paysages, les couleurs, les sentiments, l'activisme, etc.

Ce concours GRATUIT s'adresse aux artistes professionnels et amateurs.

Questions et inscriptions :

Centre Touristique et Culturel de Vresse-sur-Semois
83 Rue Albert Raty

5550 Vresse-sur-Semois

061/29.28.27

ctc.vresse@gmail.com





Tabac

LA CULTURE DU TABAC DE LA SEMOIS
ET SON PATRIMOINE TRIPLEMENT MIS À L'HONNEUR

Le tabac de la Semois est mis à l'honneur à travers un diorama, une reconnaissance des savoir-faire liés au tabac de la Semois et une publication.

Le Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois et le Parc national de la Vallée de la Semois ont accueilli une soixantaine de personnes le mardi 23 septembre à l'occasion d'une triple célébration autour du tabac de la Semois.



Un patrimoine encore bien présent sur le territoire de la commune de Vresse. En effet, lors du recensement du petit patrimoine populaire wallon réalisé de 2019 à 2022, un groupe de bénévoles en a dénombré 233 répartis dans les différents villages de l'entité. Isabelle Maroit, échevine de la Culture et du Tourisme, a rappelé que la culture du tabac a été introduite en 1855 par Joseph Pierret, instituteur à Mouzaive et habitant d'Alle-sur-Semois: "Il a commencé à cultiver un are de tabac dans son jardin, au grand dam de son beau-père qui lui conseillait de planter des pommes de terre à la place, pour nourrir sa famille. Ses concitoyens, qui s'étaient montrés prudents à ses débuts, ont fini par lui emboîter le pas, vingt ans plus tard. C'est ainsi qu'en 1880, on comptait 63 hectares de plants de tabac en province de Namur, dont 81 ares à Alle-sur-Semois, 50 ares à Bohan et 50 ares à Membre. En 1895, on recensait 300 000 à 400 000 plants sur les villages d'Alle, Bohan, Membre et Vresse, et plus de 3 millions de plants cinq ans plus tard."

La reconnaissance des savoir-faire

Dans le courant de l'année 2024, une demande officielle de reconnaissance de la culture du tabac de la Semois au titre d'élément emblématique du patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait été introduite par la communauté patrimoniale liée au tabac de la Semois, avec le soutien du Parc national de la Vallée de la Semois. Cette reconnaissance a été actée le 20 décembre dernier par la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Élisabeth Degryse. Plusieurs éléments ont motivé la décision de la Commission des Patrimoines culturels. Il y a d'abord l'ancienneté de cette pratique qui constitue, de fait, un patrimoine culturel immatériel riche entrant dans les catégories "Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers" et "Savoir-faire patrimoniaux et artisanat". Il y a ensuite la présence d'une vraie communauté cherchant à perpétuer cette tradition ancienne, l'existence de réelles menaces pesant sur cette pratique (pression fiscale, manque de reconnaissance de son caractère artisanal), la pertinence de mesures de sauvegarde envisagées (tourisme, formation, sensibilisation), la qualité du dossier de candidature et son soutien par 20 lettres de consentement et le fait que cette pratique culturelle a façonné le paysage et l'identité de la région.



Hélène Poncin, codirectrice du Parc national de la Vallée de la Semois, a, pour sa part, déclaré: "Ce moment festif s'inscrit en effet dans le cadre d'une des missions du Parc national: la valorisation du patrimoine matériel et immatériel lié à la culture du tabac de la Semois. Cette culture du tabac fait partie du patrimoine traditionnel de notre vallée et continue de jouer un attrait touristique fort, à travers ses routes dédiées ou ses séchoirs typiques qui marquent le

paysage architectural de nos villages. Il importe donc au Parc national de pouvoir soutenir cette activité, en participant à la fois à la reconnaissance des savoir-faire qui y sont liés et en soutenant plusieurs initiatives permettant de mettre en lumière ce patrimoine."

Antoine Poncelet, planteur de tabac, a eu l'occasion de rencontrer des personnes passionnantes et passionnées. En organisant des ateliers, il espère transmettre les gestes de la culture du tabac, transmettre ce savoir-faire local afin de perpétuer cette tradition pour que ce patrimoine continue à vivre.

Un diorama sur la récolte

Habitants de Naux (Thilay, France), Philippe et Patricia Sétan ont toujours été fascinés par les santons de Provence. Chaque année, ils proposent d'admirer leurs décorations de Noël. En 2022, ils ont reproduit la culture du tabac de la Semoy à la façon d'une crèche provençale. André Robinet, ancien planteur de Semois, a eu l'occasion de la découvrir. Dans cette mise en scène miniature représentant la récolte du tabac, certains reconnaîtront, parmi les santons, certaines personnalités actuelles et passées liées à la culture du tabac de la Semois. Ce projet n'aurait pas pu aboutir sans la contribution du Syndicat d'initiative de Vresse qui a acheté le diorama avec le soutien du club de foot de Bohan et de Patrimoin'Alle. Un nouvel espace consacré au tabac de la Semois a été aménagé au 3e étage du Centre touristique et culturel de Vresse. Des panneaux explicatifs ont été ajoutés. Le service Travaux de la Commune a réalisé la vitrine d'accueil du diorama.



Un livre-objet, "La feuille et la main"

Une nouvelle publication dédiée aux gestes manuels et à la transformation du tabac de la Semois est désormais disponible. Ce bel ouvrage intitulé La Feuille et la Main est constitué de magnifiques photographies de Jonathan Steelandt, sublimées par la poésie de Jean-Paul Couvert, fabriquant de tabac comme son père et son grand-père. Ce livre-objet est composé de sept feuillets originaux, pliés telles des feuilles de tabac, reliés par une bague évoquant le cigare de Semois. L'objectif de cette publication est de sublimer les gestes liés à la culture du tabac.

Prix: 15 €.

Le Musée du Tabac est accessible tous les jours entre 10 h et 17 h. 061 29 28 27.

Étienne WANLIN, l'Avenir, 24 septembre 2025











Recherche

... SUR ORCHIMONT



« Je suis le
rédacteur de la revue de la
fédération française des associations
numismatiques.

Je suis en train de préparer un article sur les
monnaies de la seigneurie d'Orchimont, et je suis à
la recherche d'informations sur cette commune afin
d'étayer mon article.

Auriez-vous une gravure ancienne de son château ainsi que
des photographies récentes concernant les deux monnaies
frappées par Bernard de Bourscheid ?
Celles dont je dispose sont issues de l'ouvrage de Raymond
Weiller (les monnaies luxembourgeoises) et datent de 1976.

Dans l'attente de votre retour, je vous adresse
mes cordiales salutations.

Jacques P.
(demande reçue via le site internet de l'ASBL S.A.S.) »

Si vous avez des informations à ce sujet, vous pouvez contacter le Centre Touristique et Culturel par mail info@visitvressesursemois.be

Si vous vlè aprinre ou paurler lu PATOIS

VNÈ TOURTOUS FÉRE ÈRVIKER LU PATOIS DES VILADJES D'LA COMMUNE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

Vresse-sur-Semois, un véritable écrin de culture !
Ici, l'artisanat, les traditions... et le patois font partie intégrante de notre identité locale.
Saviez-vous que plusieurs villages de la commune possèdent chacun leur propre patois ?

Pour préserver cette richesse linguistique et la transmettre aux générations futures, la Commune de Vresse-sur-Semois lance un projet original : la création d'un dictionnaire ludique qui mettra à l'honneur chaque village à travers ses expressions, ses mots typiques et ses petites anecdotes savoureuses !

Vous souhaitez faire partie de l'aventure ? Alors, venez nous rejoindre ***le mercredi 28 janvier 2026 à 19h, à la salle du Terroir de Vresse****, pour une réunion d'information sur le projet du patois de la Commune de Vresse-sur-Semois*

Si vous êtes intéressés, contactez le Centre Touristique et Culturel :
info@visitvressesursemois.be ou 61 29 28 27



Un projet de

En collaboration avec

Manifestations 2025 - 2026

Récurrentes

- **BOHAN – Stage, atelier et démonstration de poterie :** uniquement sur rendez-vous à « La Poterie de la Semois » rue du Vieux Moulin 130A.
 CONTACT : 0485 18 99 78 – carlchantrie@hotmail.com
- **VRESSE – Marché du terroir :** tous les 3e vendredi du mois d'avril à octobre. De 17h00 à 20h00.
 CONTACT : 0472 56 58 56 – 061 46 58 38
- **BOHAN – Méditation et pleine conscience :** toutes les semaines, prix : 5 €/activité, mercredi 9h, 11h, 17h. dimanche 10h. Rue Du Herdier 161.
 CONTACT : 0494 82 18 05
- **ORCHIMONT – Cours de yoga :** Tous les jeudis de 8h30 à 9h30 et les samedis de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes. Prix : 10€/séance – 80€/10 séances.
 CONTACT : lesvoisinesdorchimont@gmail.com – 0477 26 27 19
- **ORCHIMONT – Cours de yoga :** Tous les lundis de 18h30 à 19h45, rue de la Semois, 53, KinéOst'Ardenne. Prix : 15 €/séance en abonnement.
 CONTACT : sebastienperfendie@gmail.com – 0494 67 87 75
- **VRESSE – Cours de gymnastique adaptée pour les aînés :** le mardi de 10h à 11h à la salle du terroir de Vresse.
 CONTACT : 061 21 04 32 – 0486 06 53 15
- **LAFORÊT – Balades nature guidées et contées sur demande :** sur la commune de Vresse, bilingue FR-NDLS.
 CONTACT : Éric Vincent – 0497 05 78 54 - semoisnature@gmail.com – site web : www.semoisnature.be
- **VRESSE – Repair-café de Vresse-sur-Semois :** chaque 3e samedi du mois, de 9h00 à 12h00, venez faire réparer vos objets gratuitement. Rendez-vous à la salle du conseil communal ou à la salle du terroir de la Glycine.
 CONTACT : 0474 12 33 76 – anais.lambot@vresse-sur-semois.be

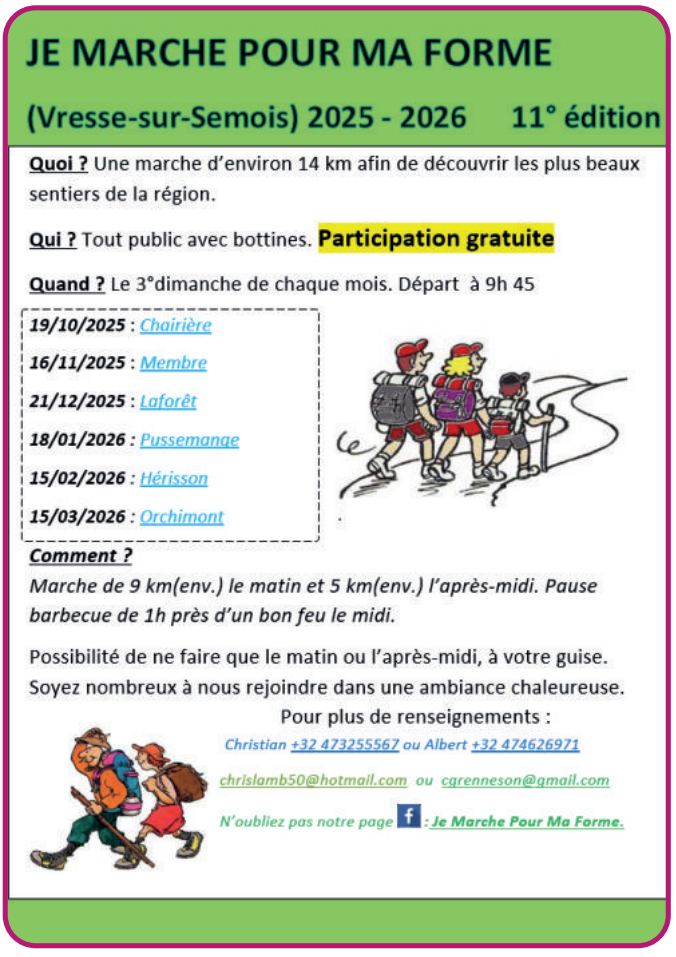
Décembre – Janvier – Février – Mars

- **06/12/25 - 02/02/26 – VRESSE : Exposition de la Glycine :** expo' photos de la Glycine. Thème : « Les quatre éléments ». Une dizaine de photographes accompagnés de sculptures d'A. Forceille. Entrée libre.
 CONTACT : 061 29 28 27 – info@visitvressesursemois.be
- **20/12/25 – ALLE : Concert de fin d'année :** concert de Marlène Dorcena à 20h00 à l'église de Alle. Chants créoles d'Afrique, d'Europe, des Caraïbes. Entrée : 10€, gratuit -12ans. Réservations souhaitées.
 CONTACT : 061 29 28 27 – info@visitvressesursemois.be
- **20/12/25 - 21/12/25 – ORCHIMONT : Bison Ranch Family Christmas Time :** fête de Noël au Bison Ranch d'Orchimont.
 CONTACT : 0475 38 22 52
- **21/12/25 – LAFORÊT : Je Marche pour ma Forme :** tous les 3e dimanche de chaque mois. Départ à 09h45 de Laforêt pour une marche d'environ 14km sur les plus beaux sentiers de la Basse-Semois. Barbecue le midi.
 CONTACT : 0473 25 55 67 – 0474 62 69 71 – chrislamb50@hotmail.com – cgrenneson@gmail.com
- **30/12/25 – VRESSE : Thema-avond rond Mentaal Welzijn :** Elke laatste dinsdag vd maand, van 19u tot 21u. Inschrijving verplicht. 20€ per avond. Onderwerp van december : "Emoties".
 CONTACT : info@metamorfose.coach





- **06/01/26 – VRESSE : Collecte du don de sang :** dès 15h00 à la salle du Terroir de la Glycine, Rue Albert Raty 83, 5550, Vresse-sur-Semois.
 CONTACT : 061 29 28 27 – info@visitvressesursemois.be
- **18/01/26 – PUSSEMANGE : Je Marche pour ma Forme :** tous les 3e dimanche de chaque mois. Départ à 09h45 de Pussemange pour une marche d'environ 14km sur les plus beaux sentiers de la Basse-Semois. Barbecue le midi.
 CONTACT : 0473 25 55 67 – 0474 62 69 71 – chrislamb50@hotmail.com – cgrenneson@gmail.com
- **19/01/26 – ALLE : café papote du CCCA :** 14h00, galette des rois et animation musicale à la salle des fêtes de Alle. Inscriptions appréciées.
 CONTACT : 0474 12 33 76 – anais.lambot@vresse-sur-semois.be
- **31/01/26 – ALLE : Concours de couyon :** organisé par les « Bancs' Alle ». 17h00 à la salle des fêtes de Alle.
 CONTACT : 0478 55 95 82



- **15/02/26 – HÉRISSON : Je Marche pour ma Forme :** tous les 3e dimanche de chaque mois. Départ à 09h45 d'Hérisson pour une marche d'environ 14km sur les plus beaux sentiers de la Basse-Semois. Barbecue le midi.
 CONTACT : 0473 25 55 67 – 0474 62 69 71 – chrislamb50@hotmail.com – cgrenneson@gmail.com
- **16/02/26 – BOHAN : café papote du CCCA :** 19h00, conférence animée par le Centre Médical Héliporté à la salle de Bohan (école). Inscriptions appréciées.
 CONTACT : 0474 12 33 76 – anais.lambot@vresse-sur-semois.be
- **20/02/26 - 20/03/26 – VRESSE : Exposition de la Glycine :** exposition de peinture de Richard Wolstein et Michèle Vandeneycken. Entrée libre. Vernissage le 01 mars 2026 à la Glycine.
 CONTACT : 061 29 28 27 – info@visitvressesursemois.be



- **22/02/26 : NAFRAITURE : Marche ADEPS et VTT :** organisé par "Les Amis du Peintre Léon Frédéric". Départs à partir de 08h00 à la salle "les Magadés". Petite restauration et tartiflette sur réservation.
 CONTACT : 0472 75 24 78 – 0477 47 96 15
- **15/03/26 – ORCHIMONT : Je Marche pour ma Forme :** tous les 3e dimanche de chaque mois. Départ à 09h45 d'Orchimont pour une marche d'environ 14km sur les plus beaux sentiers de la Basse-Semois. Barbecue le midi.
 CONTACT : 0473 25 55 67 – 0474 62 69 71 – chrislamb50@hotmail.com – cgrenneson@gmail.com
- **16/03/26 – NAFRAITURE : café papote du CCCA :** 14h00, concours de couyon à la salle des fêtes de Nafraiture. Inscriptions appréciées.
 CONTACT : 0474 12 33 76 – anais.lambot@vresse-sur-semois.be
- **17/03/26 – SUGNY : Souper des Sorcières :** organisé par le Comité des Sorcières de Sugny. Souper-tombola à partir de 19h00 à la salle "L'Enclave" à Sugny. Apéritif, plat, dessert, café : 20€ adulte / 10€ enfant (-12ans). Réservations vivement souhaitées. Paiement de préférence par virement ou sur place. Livraison à domicile possible sur demande.
 CONTACT : 0491 59 70 46 – 0474 62 77 31
- **25/03/26 – VRESSE : Atelier-découverte de la littérature semoisienne :** organisé par le « Parc National Vallée de la Semois » à la bibliothèque de Vresse. De 14h00 à 15h00, balade contée le long de la Semois. De 15h00 à 17h00, découverte de la littérature liée à la Semois. Événement gratuit. Inscription obligatoire avant le 20 mars.
 CONTACT : 0474 14 70 07 – sophie.lerue@ardenne-meridionale.be



LA COMMUNE DE LIBIN, EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE BOUILLON, PALISEUL, DAVERDISSE, BIÈVRE, HERBEUMONT, LIBRAMONT-CHEVIGNY, NEUFCHÂTEAU, SAINT-HUBERT ET VRESSE-SUR-SEMOIS, VOUS INVITE À PARTICIPER À UN CYCLE DE CONFÉRENCES SUR L'AVENIR DES ÉNERGIES FOSSILES EN ARDENNE.

CETTE SOIRÉE EST ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LA CELLULE ÉNERGIE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG.

UNE PETITE RESTAURATION SERA PROPOSÉE À LA FIN DES PRÉSENTATIONS POUR PERMETTRE DES ÉCHANGES INFORMELS ET OBTENIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS.

DATE ET HORAIRE : LE **10 FÉVRIER 2026**, DE **19H00 À 21H00**

AU PROGRAMME :

Comprendre le fonctionnement d'un réseau de chaleur
Découvrir ses avantages économiques et environnementaux
Échanges et discussions avec des experts.

Inscription obligatoire avant le 03 février 2026 en envoyant un email à :
r.elmoumen@libin.be ou par téléphone au 061/260.826



VOS MANIFESTATIONS 2026

Afin de préparer au mieux l'agenda 2026, merci de renseigner vos manifestations auprès du Centre Touristique et Culturel de Vresse-sur-Semois.

Vous pouvez dès aujourd'hui scanner ce QR code et remplir le formulaire adéquat. Nous encoderons alors vos manifestations dans l'agenda communal.

Si vous ne pouvez pas accéder à la version en ligne du formulaire, vous pouvez également nous renseigner vos manifestations via l'adresse mail "ctc.vresse@gmail.com" ou directement via l'accueil de l'Office du Tourisme.

Le Centre Touristique et Culturel de Vresse-sur-Semois vous souhaite de joyeuses fêtes !

Formulaire en ligne
https://forms.gle/bc1Wx5zseg47ZGEN6

PUBLICITÉS

Divertissement

Mots croisés

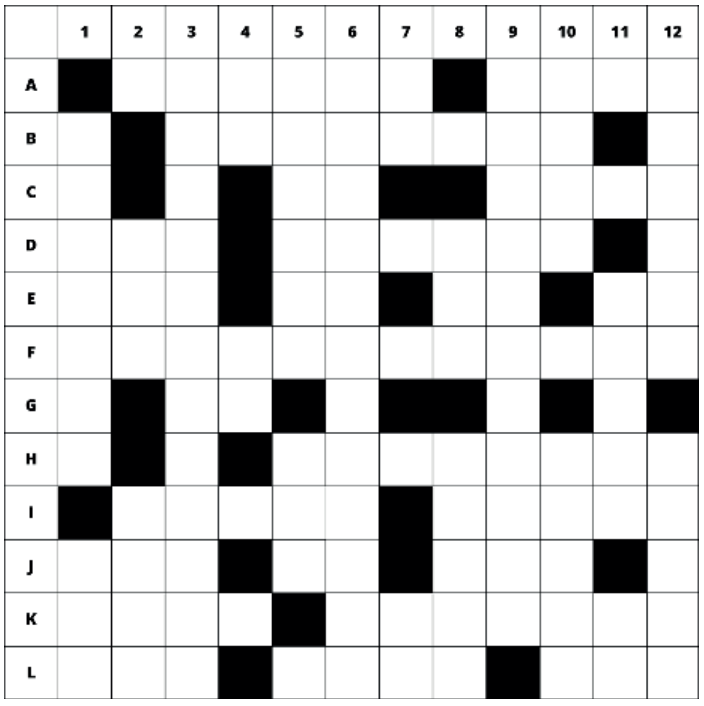
Mots croisés du 4ème trimestre 2025 (proposés par Marcel Tellier)

Horizontalement

A. Prisonnier - Parlera
B. Amendement des sols acides
C. Argon et Fluor – Deux fois oui
D. Noua – Inflammation des os
E. Métaux d'orfèvre – Liaison – Pronom indéfini - Platine
F. Perdues
G. Sigle du maquis
H. Distribuer
I. Plat étranger – Para
J. Ancienne pièce – Ecran – Désert
K. Vitesse d'un navire moteur arrêté – Pas aidé
L. Possessif – A l'est de l'Europe – Avoir conjugué

Verticalement

1. Suite de sons – Plateau de cinéma
2. Colère – Statue de l'Art Grec
3. Personnes chargées d'un message
4. Phosphore et Argon - Problème
5. Tirer des lignes – Partie Nulle
6. Ne connaissent pas le repos
7. Clef de basse - Affirmation
8. Charge électrique – Exécuté un troisième labour
9. Otée
10. Déesse du mariage - Cuisse
11. Energie tirée du bois
12. Linges religieux – Issues vers la mer



A RENVOYER À :

Maison du tourisme
rue Albert Raty 83
5550 VRESSE-SUR-SEMOIS

Pour le 19 février 2026 au plus tard.

Merci de mentionner **«Mots croisés»** sur votre enveloppe.

NOM:

Prénom:

Adresse:

.....

La grille doit être dûment complétée et renvoyée uniquement sur l'originale du bulletin communal (les photochopies ne seront pas acceptées).

GAGNANTS DES MOTS CROISÉS DU 3ÈME TRIMESTRE 2025

SUR 29 GRILLES RENTRÉES, VOICI LE NOM DES TROIS GAGNANTS :

MARC HAUTERRA DE SUGNY
COLETTE MAHY DE BOHAN
MARIE NICOLAS DE BAGIMONT

VOTRE LOT EST À RETIRER AU CENTRE TOURISTIQUE ET CULTUREL DE VRESSE-SUR-SEMOIS POUR LE 19 FÉVRIER 2026 AU PLUS TARD.

FÉLICITATIONS À TOUS !

CONCERT DE FIN D'ANNÉE

SOUS LES TROPIQUES



MARLÈNE DORCÉNA

CHANTS CRÉOLES
D'AFRIQUE, D'EUROPE
ET DES CARAÏBES

20 DEC | 20 H | Eglise de ALLE

10 EUROS - GRATUIT - 12 ANS Réservations : 061/29.28.27 - info@visitvressesursemois.be

VR sur es sem ois se | Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois

Photo : Pascal Yennis

PUBLICITÉS